

04/09

CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 22 MAI 2018

Présents :

John ANGELL (départ à 10 h 34), Catherine BLANC, Florent BONAVENTURE (arrivée à 8 h 40), Grégoire ETRILLARD (arrivée à 8 h 38), Manuelle FRANCK (départ à 10 h 44), Amine HAFIDI, François HEILBRONN (départ à 10 h 49), Gaëlle LARRIEU, Jeanne LAZARUS (départ à 10 h 50), Emmanuel LAZEGA, Romaric LAZERGES (arrivée à 8 h 36, départ à 10 h 00), Marie-Christine LEMARDELEY (départ à 10 h 00), Adèle LEPOUTRE, Florence MÉAUX (départ à 10 h 37), Nicolas METZGER, Anton MUKHAMEDOV (arrivé à 8 h 59), Lina PIZZI, Maguelone VIVES, Raphaël ZAOUATI.

Absents ou excusés

Richard BALME, Olivier DUHAMEL (procuration à François HEILBRONN), François HOULLIER, Béatrice GILLES (procuration à Florence MÉAUX), Marc LAZAR, Vincent MARTIGNY (procuration à Jeanne LAZARUS), Arthur MOINET (procuration à Maguelone VIVES), Vincent MORANDI (procuration à Florent BONAVENTURE), Karoline POSTEL-VINAY (procuration à Jeanne LAZARUS), Marie RASSAT, Arnaud ROBINET (procuration à Nicolas METZGER), François-Joseph RUGGIU (procuration à Manuelle FRANCK), Marion STERN (procuration à Maguelone VIVES).

Assistaient à la séance :

Nelly ANTOINE	représentante du Recteur de Paris
Isabelle AMBLARD	coordinatrice du département des langues
Sana DE COURCELLES	directrice exécutive de l'École d'affaires publiques
Anne-Laure FAURE	responsable pédagogique à l'École du management et de l'innovation
Michel GARDETTE	directeur de l'information scientifique
Ismahane GASMI	chargée de mission
Delphine GROUES	directrice des études et de l'innovation pédagogique
Olivier GUILLET	directeur exécutif de l'École du management et de l'innovation
Carole JOURDAN	directrice du pôle académique à la DRH
Frédéric MION	directeur de l'Institut d'études politiques de Paris
Andreas ROESSNER	directeur de la vie étudiante
Régine SERRA	référente égalité femmes/hommes
Cornelia WOLL	directrice des études et de la scolarité

*

* *

I. L'enseignement des langues en Master : bilan et perspectives	3
II. Projet d'un double diplôme en « Santé et politiques publiques » entre l'École d'affaires publiques et l'Université Paris Descartes (Paris V)	9
III. Proposition d'évolution du Master « <i>Economics and Business</i> », École du Management et de l'Innovation	12
IV. Élections des représentants des personnels au Comité Technique d'Établissement – validation des effectifs et de la répartition femmes-hommes	18
V. Point d'information sur notre politique de prévention et de lutte contre le harcèlement et les violences sexuelles et sexistes	19
VI. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 23 janvier 2018	28
VII. Échange d'informations sur des questions diverses	28

**CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 22 MAI 2018**

La séance est ouverte à 8 h 33 par Nicolas METZGER.

Nicolas METZGER

Bonjour à toutes et tous, je vous remercie d'être venus aussi nombreuses et aussi nombreux. J'y vois sans doute l'effet de mon récent email de rappel concernant les absences. Il est vrai que la situation l'exigeait tant la salle avait tendance à se clairsemer. Je suis très heureux que certains d'entre nous fassent aujourd'hui usage des possibilités de suppléance que j'ai rappelées. Nous accueillons ainsi M. ZAOUATI, qui supplée M. AGOSTINI, et M. ANGELL que nous n'avions pas vu depuis longtemps et qui supplée M. KHALIFA. L'ordre du jour est relativement chargé mais je souhaiterais préalablement aborder deux points.

Le premier concerne la dématérialisation de nos documents de travail. Jusqu'à ce jour, chacun d'entre nous reçoit systématiquement une version papier de tous les supports qui nous sont présentés. Un dossier est imprimé pour chaque membre du Conseil puis livré par coursier. Vous imaginez bien que le bilan carbone de ces opérations n'est pas neutre. Par conséquent, je vous propose de passer à un autre système. Au cours des réunions de bureau, nous avons évoqué l'idée de le mettre en place selon trois modalités. L'option de base, appliquée par défaut, vise à éviter toute impression : dorénavant, les documents ne seront transmis que par voie électronique, ce qui constitue une invitation forte à ce que chacune et chacun d'entre nous vienne avec un ordinateur ou une tablette en séance. Il s'agit évidemment de l'option la plus vertueuse, sous réserve qu'elle ne serve pas de prétexte pour naviguer sur les réseaux sociaux ou lire le journal pendant les séances du Conseil.

La deuxième option, pour celles et ceux qui ne souhaitent pas ou qui ne peuvent pas venir avec leur ordinateur en séance, consiste à récupérer un dossier papier *en séance uniquement*. Cela évite la livraison par coursier, un progrès déjà appréciable en termes de bilan carbone. Il faudrait dans ce cas le signaler à Mme GASMI afin qu'elle prévoie en conséquence le nombre d'impressions.

Enfin, la troisième option, pour les plus récalcitrants qui le demandent gentiment, consiste à maintenir le fonctionnement habituel d'une livraison du dossier papier à votre domicile ou sur votre lieu de travail. Cette faculté n'est donc pas supprimée, car j'entends que certains préfèrent travailler sur dossier papier, mais elle n'est simplement plus privilégiée ni mise en place par défaut. J'invite celles et ceux qui souhaitent conserver ce fonctionnement, à l'instar de M. HEILBRONN, à se manifester auprès de Mme GASMI. Globalement, je pense que ce nouveau système conviendra à l'ensemble d'entre nous. Il ne devrait pas susciter d'objection puisqu'il est assez souple. Mme GASMI sera la cheville ouvrière de ce dispositif, n'hésitez pas à lui faire part de toutes vos remarques.

Le second élément que je souhaitais mentionner est, qu'à la demande répétée de nos élus doctorants – demande encore réitérée par e-mail la semaine dernière –, nous ferons bien un point sur la situation des doctorants lors de notre prochaine séance. Je me félicite que l'administration soit finalement parvenue à insérer ce point dans l'ordre du jour, car il s'agit d'une question importante, nous le verrons. Je n'en dis pas plus afin de vous inciter à revenir la prochaine fois.

Nous abordons à présent l'ordre du jour qui comporte sept points : 1. Un bilan de l'enseignement des langues en master et des propositions de modification du règlement de scolarité ; 2. La création d'un double diplôme en « Santé et politiques publiques » entre l'École des Affaires publiques et l'Université Paris Descartes ; 3. Une proposition d'évolution du Master « *Economics and Business* » de l'École du Management et de l'Innovation ; 4. Un point relatif à l'élection des représentants des personnels et du Comité Technique d'Établissement : il s'agit de valider les effectifs et la répartition femmes-hommes. 5. Une information sur la politique de prévention et de lutte contre le harcèlement et les violences sexuelles et sexistes. Ce cinquième point me tient beaucoup à cœur. Je le réclame depuis un certain temps et je me félicite que nous puissions enfin l'aborder. J'espère que nous pourrions y consacrer suffisamment de temps, je ne doute pas que cela nous intéressera toutes et tous. 6. Enfin, nous procéderons à l'adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 23 janvier 2018 et, éventuellement, à des échanges et des informations sur quelques questions diverses.

I. L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES EN MASTER : BILAN ET PERSPECTIVES

a) *Exposé*

Delphine GROUES

Bonjour à toutes et à tous. Mme AMBLARD, la coordinatrice du département des langues, va me rejoindre dans quelques minutes pour cette présentation.

Je souhaite débiter mon propos par des remerciements à l'attention des élus pour les deux réunions qui se sont tenues au cours des deux dernières années. Nous avons pu aborder ces points ensemble et travailler à de nouvelles pistes. Elles ont été très intéressantes et productives. Nous vous avons transmis une annexe comprenant un bilan statistique sur l'enseignement des langues au niveau master. Je propose aujourd'hui de réaliser un bilan qualitatif en présentation liminaire, et par la suite, de soumettre de nouvelles règles pour ancrer, au sein des usages et du règlement, des pratiques nouvelles ou existantes. Tout d'abord, la priorité première du département des langues a été de placer le parcours linguistique au cœur du projet des étudiants et de soutenir une acquisition rapide et efficace des plus hautes compétences en langue. Il s'agit d'accompagner l'objectif d'ouverture sur le monde – à savoir le projet pédagogique de Sciences Po –, mais également de préparer au mieux les étudiantes et les étudiants à leur insertion dans le monde professionnel pour qu'ils puissent travailler dans une langue qui ne soit pas une langue maternelle.

Pour y parvenir, nous avons proposé plusieurs pistes de réponses. La première réponse est celle du renforcement de l'orientation des étudiants au moment du choix des langues. Cela est vrai pour le Collège universitaire. Nous avons toutefois souhaité renforcer cette orientation au niveau du master qui, dans la plupart des cas, s'étale sur trois semestres d'enseignement. Plus le choix des langues est pertinent, plus la progression se vérifie. Aussi, les tutorats et les rendez-vous individuels avec les étudiants se sont-ils multipliés. Des vidéos ont été réalisées ce semestre par les coordinatrices de langues. Elles permettent d'accompagner les étudiants pour renforcer ce choix. Elles pourront être diffusées dès cet été.

Nous avons ensuite repensé au temps d'étude des langues. Nous avons choisi de renforcer le conseil pour que les étudiants ne changent pas de langue entre le premier et le deuxième semestre de master – ce qui permettra une vraie progression. Néanmoins, nous leur laissons la possibilité de changer de langue au premier semestre s'ils pensent qu'il s'agissait d'une erreur, et notamment si un projet de stage peut être élaboré pendant ce semestre ou s'il se déroule dans une zone que les étudiants ne connaissaient pas au moment de débiter leur scolarité en master. Nous demandons toutefois, pour organiser le recrutement des enseignants, qu'ils puissent nous le faire savoir en amont. La fin du mois d'octobre avait été proposée. À la suite de la réunion avec le CVEF, nous nous sommes accordés sur le délai de la mi-novembre pour que les étudiants bénéficient de davantage de temps avant de se prononcer sur ce changement.

En revanche – et c'est ce que nous souhaiterions intégrer au règlement – une pratique déjà existante consiste à ne pas permettre un changement de langue entre le deuxième semestre et la deuxième année, soit le S3 pour la plupart des écoles ou le S4 pour PSIA. Nous considérons effectivement qu'étudier une langue pendant un semestre n'est pas l'approche la plus efficace pour améliorer ses compétences. Nous renforçons donc la communication sur le non-changement de langue pour éviter aux étudiants de disperser leurs efforts sur les niveaux débutants d'autres langues.

Nous avons travaillé main dans la main avec l'Inalco – que nous remercions aujourd'hui – sur une convention permettant d'élargir la palette de langues. 23 langues sont enseignées à Sciences Po. L'Inalco, pour sa part, propose un choix de langues extrêmement large et intéressant. Notre partenariat doit permettre aux étudiants souhaitant étudier une autre langue de suivre les enseignements de cette institution. Nous validons les crédits. Nous accompagnons également les étudiants pour les inscriptions. Vous avez suivi la présentation du Collège universitaire portant sur les deux piliers linguistiques que sont l'anglais et le français. La situation est similaire au niveau du master. Et c'est ce que nous souhaitons renforcer aujourd'hui dans le règlement de scolarité. L'anglais est une langue primordiale. Nous demandons en effet le niveau C1 afin que les étudiants reçoivent leur diplôme à l'issue du master. Nous souhaitons donc – et nous reviendrons sur ce point en fin de présentation – que les étudiants n'ayant pas encore atteint ce niveau puissent suivre un cours d'anglais non plus seulement sur un logiciel en ligne. Ces étudiants doivent pouvoir assister à un cours en présentiel afin de bénéficier de

l'accompagnement personnalisé des enseignants. C'est déjà le cas dans plusieurs écoles, comme celle de droit et de journalisme, qui ont inscrit cette demande dans leur maquette pédagogique.

Le Français Langue Étrangère, quant à lui, est recommandé dans les maquettes des cursus anglophones. Nous avons eu le plaisir de vous présenter les résultats de l'audit ayant abouti, l'an dernier, à l'obtention du label d'excellence « Qualité Français Langue Étrangère ». Nous avons observé un bond d'inscriptions suite à l'obtention de ce label pour les cours de FLE, à savoir 300 étudiants supplémentaires pour l'année 2017-2018. Je souhaite rappeler que l'enseignement du français est également l'un des piliers du programme *Welcome Refugees*. Je remercie notamment les enseignants de cette matière qui se sont engagés avec nous dans cette dynamique.

Le troisième élément pour parvenir à ces objectifs concerne le renforcement de la réflexion pédagogique par rapport à l'enseignement des langues. Je remercie tout particulièrement les enseignants de langue présents parmi nous aujourd'hui. Cela s'est traduit par une plus forte coordination des enseignants de langues au cœur du département. Nous avons travaillé avec eux pour réfléchir aux méthodes, et de manière à partager les expériences. Nous avons multiplié les moments de rencontre pendant le semestre. Il s'est agi de moments davantage conviviaux, à l'instar des réunions et des cafés de fin d'année pour souder cette communauté enseignante de 23 langues. Nous avons également travaillé à la mise en place d'une pédagogie dite « hybride », ce qui signifie que le présentiel est enrichi par des outils numériques. Des cours pilotes – notamment de français, d'anglais et d'espagnol – ont été mis en place pour cette pédagogie avec la participation des enseignants de langue de notre département, eux-mêmes soutenus par un projet de l'USPC. Nous avons développé des modèles en ligne, à la manière d'un manuel d'exercices, pour renforcer les compétences linguistiques. Il est déposé sur Moodle. Ces exercices doivent permettre aux étudiants qui le souhaitent – et cela est vivement encouragé – de travailler en autonomie, chez eux, sur des exercices très ludiques. Les enseignants peuvent repérer si une notion a été mal comprise. L'étudiant peut revenir en cours poser des questions sur tel ou tel point particulier. Certains des concepteurs de ces modules ont mis en place des expériences dans leurs enseignements du second semestre. Nous avons réalisé une enquête post-expérience. Nous attendons les résultats de cette analyse aujourd'hui. Les étudiants en semblaient très satisfaits. Ce processus permet d'accorder davantage de temps à l'enseignant pour aborder en cours des éléments comme la communication orale ou le débat. Les notions plus grammaticales peuvent être travaillées en dehors du cours, avec un soutien de l'enseignant sur tel ou tel aspect qui n'aurait pas été compris par l'étudiant. L'an prochain, nous souhaitons développer ces modules pour l'allemand. Nous reviendrons donc vous présenter avec plaisir les résultats de cette démarche.

Nous avons par ailleurs augmenté le nombre de tutorats individuels. Le département des langues propose aux étudiants des tutorats de 20 minutes, sous forme de cours individuels avec des enseignants. Ils permettent un accompagnement personnalisé afin de « débloquent » certains problèmes ou incompréhensions. Nous avons multiplié le nombre de ces tutorats qui sont extrêmement populaires, notamment en anglais, en français et en arabe. Nous avons également développé les oraux blancs pour les prépas concours en proposant une durée d'oral un peu renforcée. Et nous avons mis en place une dernière expérience qui est celle des cours thématiques en niveau avancé de langue. Pour les niveaux C1 et C2 de français, d'anglais et d'espagnol au deuxième semestre de cette année universitaire, nous avons créé six cours de niveau avancé dits « thématiques ». Un thème a été placé au cœur de la pédagogie de ces langues. À titre d'exemple : « L'anglais et le débat », « La création littéraire en langue espagnole » ou encore « Le français académique ». Le modèle pédagogique est le même que pour tout cours de langue, à travers l'évaluation des quatre compétences de langue. En revanche, un thème cristallise la dynamique de l'enseignement que les étudiants peuvent choisir. Six cours pilotes ont été clos en un temps très rapide au moment des inscriptions pédagogiques. Le retour de la part des étudiants est très positif. C'est la raison pour laquelle l'une de nos ambitions est de développer le nombre de ces cours et d'élargir le choix de langues. Des cours d'allemand pourraient être développés selon cette logique dès la rentrée de septembre.

En parallèle à ces cours thématiques – et grâce à une suggestion de M. ANGELL et de M. KHALIFA – nous sommes tout à fait disposés à initier une expérience de tutorats thématiques en groupe. Si des étudiants souhaitent développer un sujet sur « L'anglais académique » ou se préparer à tel ou tel concours avec un thème particulier, nous pourrions ouvrir ce dispositif avec 5 ou 6 étudiants et un enseignant – ce dès l'année 2018-2019.

Pour conclure, notre ambition première est de renforcer ce parcours linguistique et cette cohérence pédagogique. Il s'agit de développer et de pérenniser les initiatives qui auraient été les plus concluantes et celles qui répondent aux attentes des enseignants et des étudiants. L'objectif est d'harmoniser et de renforcer la cohérence interécole, tout en conservant cette marge de manœuvre pour que les écoles

puissent choisir et proposer aux étudiants un parcours linguistique qui leur serait propre – en termes de nombre de langues notamment. Nous souhaitons maintenir cette liberté de choix, tout en resserrant la structure pour accompagner l'étudiant et l'orienter de manière plus active. Pour terminer, il s'agit de reformuler le fait que l'anglais est un dénominateur commun dans l'enseignement des langues au niveau master. C'est pour cela que nous souhaitons vous proposer aujourd'hui ces résolutions.

L'une d'elles consiste à demander à l'ensemble des étudiants qui n'auraient pas déjà validé un niveau C1 en master de suivre un enseignement en présentiel, sachant qu'ils disposent maintenant de modules numériques pour renforcer le travail à la maison. Le road to IELTS continuerait de leur être proposé – il s'agit du logiciel de préparation à l'examen.

Ce qui m'amène à la deuxième résolution. Actuellement, ce logiciel est crédité lorsque les étudiants remplissent l'ensemble de ces exercices. Du fait que nous avons créé des modules « maison » qui viennent aussi soutenir les enseignants dans leur pédagogie – ce sont en effet des modules réalisés par eux, en lien avec les cours qu'ils assurent en présentiel – nous souhaitons proposer au Conseil de l'Institut de supprimer les crédits accordés à la complétude de ces exercices, tout en garantissant aux étudiants que nous continuerons à leur proposer ces licences s'ils souhaitent s'entraîner pour l'examen.

La troisième résolution porte sur l'attribution des crédits qui actuellement, pour certains cursus, est associée à l'obtention de ce C1 de l'IELTS. Plusieurs étudiants – notamment les primo-arrivants au niveau master qui passent l'IELTS pour leur diplôme – reçoivent six crédits lorsqu'ils obtiennent la certification C1. Cela n'est pas le cas pour les étudiants de Collège universitaire l'ayant passé sur les campus et se dirigeant ensuite vers une zone anglophone pour la troisième année, ou pour tous ceux – anglophones ou non – qui avaient déjà obtenu le niveau C1 à l'entrée en master. C'est la raison pour laquelle nous souhaiterions harmoniser cette pratique et demander à ce que cette certification C1 constitue bien une règle de diplomation pour tous, mais qu'il n'y ait plus d'obtention de crédits associés au résultat de cette épreuve. La résolution 4 reprend donc l'ensemble des éléments des trois premières résolutions. Il s'agit du changement dans le règlement de scolarité. Nous avons joint à ces documents le règlement précédent pour en constater la différence. Nous ancrons également le fait de ne pas changer de langue entre le M1 et le M2 – sauf dérogation qui serait liée notamment aux prépas concours puisque plusieurs d'entre elles nécessitent l'étude de plusieurs langues. Nous accompagnons toujours de manière très active ces étudiants pour faciliter leur accession à ces concours et à cette préparation.

Voilà l'ensemble des éléments que nous souhaitions vous présenter aujourd'hui, en sachant que si vous validez ces résolutions, nous souhaiterions mettre en place cette réforme à la rentrée 2019. Cela nous laisserait le temps de bien communiquer auprès de la population étudiante, de renforcer cette orientation pendant l'année à venir et ainsi introduire cette réforme de la manière la plus efficace possible. Je vous remercie pour votre attention.

b) Questions et observations

Nicolas METZGER

Je vous remercie, Mme GROUES, pour cette présentation claire et synthétique qui soulèvera, je n'en doute pas, quelques questions. Je souhaite avant cela, comme vous l'avez fait, saluer l'investissement de M. KHALIFA et de M. ANGELL sur ce dossier. Ils ont suivi avec une assiduité remarquable les groupes de travail ayant permis de préparer ces résolutions. Je les remercie d'avoir été les relais efficaces du Conseil dans le cadre de ces groupes de travail. J'ouvre à présent le débat.

Amine HAFIDI

Merci de votre présentation. Ma question concerne l'IELTS et la modification prévue à cet égard. Près de 3 142 étudiants y sont inscrits – sur la base des documents fournis. Ne craignez-vous pas qu'en supprimant l'accréditation de l'IELTS le nombre d'étudiants choisissant d'utiliser cette formule baisse ? Cela se ressentirait ensuite dans le groupe qui aurait à se former pour les cours en présentiel. Ce groupe serait alors plus important, ce qui entraînerait de ce fait une moindre qualité de travail et d'échanges pendant les cours de langue.

Gaëlle LARRIEU

Je vous remercie pour votre présentation. Je souhaite faire part de plusieurs remarques.

Du point de vue des élus doctorants, il est dommage que les doctorants ne soient pas intégrés dans cette étude puisqu'ils sont voués à suivre, eux aussi, des cours de langue. Il aurait été intéressant d'observer de quelle manière cela se passe pour ces derniers.

Concernant l'impossibilité de changer de langue entre le M1 et le M2, nous nous sommes beaucoup questionnés. Nous considérons en effet que les étudiants commencent à connaître le système d'enseignement. Ils sont assez âgés pour être capables de savoir, par eux-mêmes, si cela leur sera bénéfique ou non – et de ce fait en mesure de changer de langue s'ils estiment que cela est préférable pour eux et pour leur avenir. Qu'en est-il alors pour les doctorants ? Y a-t-il une possibilité de suivre n'importe quel cours ? Faut-il justifier d'une volonté de changer de langue ou pas ?

L'idée est à peu près identique pour le cours d'anglais obligatoire en présentiel. Je pense notamment aux étudiants arrivants à Sciences Po en master – comme cela a été mon cas. S'il n'y a pas de certificat extérieur établi par l'établissement précédent, nous serons obligés de suivre un cours en présentiel alors même que nous avons acquis un niveau C1 – qui n'est pas validé par Sciences Po. Ces étudiants pourraient investir leur temps d'une autre manière. En y étant contraints, beaucoup d'entre eux se rendront à ces cours à reculons. Ce qui est également regrettable pour l'enseignant qui sera face à des étudiants qui ne voudront pas s'investir.

Ma dernière question concerne le partenariat avec l'Inalco. Comment se fait l'arbitrage de choix entre les cours suivis à l'Inalco ou à Sciences Po ? Sont-ce les étudiants qui choisissent ? Vont-ils être dirigés vers de nouvelles institutions ? À ce niveau, les étudiants doivent-ils payer des frais de scolarité à l'Inalco ? Quelle connaissance ont les étudiants de cette possibilité de suivre des cours de langue ?

Pour finir, il s'agit d'une remarque de forme concernant l'annexe qui nous a été remise. Nous l'avons trouvé assez difficile à lire. Certaines informations sont manquantes. Il est par exemple dommage que pour la force de travail de chaque langue, il soit indiqué le nombre de professeurs et non le volume horaire engagé pour chacune d'elle. Cela ne fournit pas beaucoup d'informations.

Delphine GROUES

Merci beaucoup pour ces questions. En réponse à M. HAFIDI, je précise qu'il y a deux éléments à considérer. Celui, d'une part, de supprimer l'accréditation de l'IELTS. Si nous observons une baisse de demandes, cela signifie que l'étudiant se prépare à un examen en autonomie. Nous suivrons toutes celles et ceux qui souhaitent utiliser ce logiciel pour se préparer. Et cette baisse de demandes n'est pas vécue comme une crainte de notre part. Nous faisons confiance aux étudiants s'ils estiment qu'il est important pour eux de le suivre. Nous serons là pour les accompagner. De ce fait, nous avons effectivement prévu une augmentation du nombre d'inscrits dans les cours en présentiel. Au terme de l'étude portant sur ces effectifs, nous parvenons à moins d'une centaine d'étudiants qui devraient rejoindre les cours d'anglais en présentiel cette année – sachant que nous avons fondé ces prévisions sur les données de l'an passé. Il est en effet compliqué de se projeter sur l'année 2019. D'autre part, le Collège universitaire constatant une maîtrise de plus en plus forte du niveau C1, de moins en moins d'étudiants suivront ces cours en présentiel. Les primo-arrivants au niveau master, quant à eux, démontrent une maîtrise plus forte de l'anglais année après année. Ces effectifs ne constitueront donc pas un problème pour leur insertion dans les effectifs globaux du département des langues. Et nous conservons une politique d'effectifs restreints par cours pour permettre une acquisition rapide des compétences.

En réponse à Mme LARIEUX, des éléments pourraient être transmis concernant l'école doctorale et les cours les plus demandés. Un point précis sera porté à l'ordre du jour de l'une de vos instances. Vous pourriez en discuter à cette occasion.

Cornelia WOLL

Les doctorants n'étaient en effet pas accueillis pour les cours de langue en formation initiale. Dans la mesure où il s'agit d'une demande assez récurrente et qui se justifie pleinement, nous avons ouvert l'année dernière l'ensemble des cours de langue pour les doctorants – et pas uniquement lorsqu'il reste une place. Les statistiques actuelles n'incluent pas les doctorants, car ces derniers ne suivaient pas les cours de langue. Ce sera désormais acquis et nous serons en mesure de vous fournir ces informations un peu plus tard.

Delphine GROUES

Pour ce qui est du changement entre le M1 et le M2, nous avons estimé qu'il était également de notre devoir de présenter clairement aux étudiants le fait qu'étudier une langue – notamment au niveau débutant pendant un semestre – était certes intéressant de manière culturelle, mais ne permet pas d'acquérir de réelles compétences sur le long terme. A présent, en termes d'acquisition de compétences, nous ne souhaitons plus nous en tenir à une « suggestion ». C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité ancrer cette politique dans le règlement pour ne pas inciter les étudiants à choisir une langue,

au niveau débutant, pour un semestre. Il est nécessaire d'obtenir une réelle progression pour les langues, et sur une durée longue.

Concernant l'Inalco, vous pouvez consulter la liste des langues qu'ont choisies les étudiants ayant fait partie de ce partenariat. La demande porte notamment sur des langues que nous n'enseignons pas à Sciences Po. Pour les langues que nous enseignons – comme l'arabe ou l'anglais – cette démarche relève du choix de l'étudiant seul. Plusieurs heures par semaines sont consacrées à ces cours. Si l'étudiant nous en fait la demande, nous acceptons qu'il s'inscrive à l'Inalco – mais très peu choisissent cette option. Les arbitrages se font sur la demande de l'étudiant. Sciences Po règle les droits d'inscription et crédite dès lors que l'étudiant a suivi les obligations de scolarité de l'Inalco. Si l'étudiant valide les examens de l'Inalco, nous sommes en lien avec les collègues de cette institution qui nous font parvenir les bulletins. Nous portons alors les crédits de Sciences Po dans les bulletins de l'étudiant. Pour ce qui est de la connaissance de ce partenariat, le département des langues a développé une nouvelle page web qui propose l'enseignement des langues et explique les obligations de scolarité. Elle conseille également sur l'orientation. L'Inalco est présente sur cette page. Des petites vidéos que vous verrez cet été font état de ce partenariat. Concernant le volume horaire des langues, je laisse Mme AMBLARD vous répondre.

Isabelle AMBLARD

Nous avons plusieurs niveaux de langue : du A1 au C2. Pour ce qui concerne est des niveaux A1 à B1, les volumes horaires correspondent en général à deux fois deux heures par semaine, c'est-à-dire quatre heures hebdomadaires. À partir du niveau B2, le volume horaire est de deux heures hebdomadaires. Nous avons fait un effort particulier, l'an dernier, pour les étudiants en anglais du niveau B1 qui rencontraient des difficultés à raison de deux heures par semaine. Nous avons doublé leur volume horaire, et ce en Collège universitaire comme en master dans la mesure où nos groupes sont mixtes.

Manuelle FRANCK

L'Inalco se réjouit de ce partenariat très large et ouvrant l'ensemble de nos langues aux étudiants de Sciences Po. Il est vrai qu'il serait très intéressant d'obtenir un bilan qualitatif de ce partenariat. Sciences Po propose déjà un choix conséquent de langues enseignées. J'imagine que vos étudiants se tournent plutôt vers les langues qui, chez nous, rassemblent également peu d'étudiants. Nous sommes de toute façon très intéressés. Nous réalisons du « sur mesure » pour les étudiants qui viennent dans notre institution. L'Inalco enseigne les langues pour « spécialistes », d'une certaine façon. Nos étudiants étudient la langue et la civilisation « en majeur ». La demande de Sciences Po, elle, est davantage axée sur l'apprentissage d'une langue pour spécialistes d'autres disciplines. J'espère que nous trouverons les moyens de répondre à la demande des étudiants de Sciences Po. J'entends les interrogations de ces étudiants qui, manifestement, ont des motivations assez différentes pour cet apprentissage. Certains d'entre eux, apparemment, peuvent vouloir changer de langue entre le premier et le deuxième semestre, ou entre le M1 et le M2. Je ne sais pas si les langues de l'Inalco sont concernées par des changements d'orientation. Apparaissent-elles plus difficiles que ce qu'elles étaient ou semblaient être ? Les motivations des étudiants ont-elles changé ? Il serait pour nous très intéressant d'avoir des informations qualitatives à ce sujet – je sais que vous menez des enquêtes très régulièrement. Quant à la mécanique de notre partenariat, j'avoue que je ne la maîtrise pas du tout. Je suis quelque peu étonnée par le fait que des étudiants viennent étudier l'anglais à l'Inalco. Mais pourquoi pas ? Nous avons d'excellents cours d'anglais – et c'est aussi le cas à Sciences Po.

Nicolas METZGER

Je me permets d'abonder dans ce sens et me réjouis également de ce partenariat qui permet à Sciences Po de ne pas subir, en matière de langues, un arbitrage entre « qualité » et « quantité ». Nous parvenons à maintenir une offre remarquable, à la fois en termes de palette de langues proposée, de niveau et de qualité des cours. Les résultats sont au rendez-vous car les étudiants de Sciences Po sont d'excellents linguistes. Quand nous les observons sur le marché du travail, nous ne pouvons que soutenir la politique des langues de Sciences Po.

Je souhaite aborder un deuxième aspect qui me paraît tout aussi important et concerne cette fois-ci nos enseignants. C'est un point que nous avons déjà évoqué en réunion de bureau mais je préfère que nous l'évoquions en séance plénière. Nous proposons à Sciences Po de plus en plus d'enseignements en anglais or nous rencontrons parfois des difficultés à trouver des enseignants en mesure d'assurer ces cours. J'ai encore été confronté la semaine dernière à des situations problématiques. Faute d'avoir suffisamment d'enseignants anglophones, nous retrouvons parfois à faire intervenir certains enseignants dans des spécialités qui ne sont pas forcément les leurs, ce qui finit par poser un problème de fond. Il

arrive par exemple que certains enseignants fassent passer des oraux dans des domaines où ils ne sont pas vraiment compétents – ce qu'ils reconnaissent volontiers – faute d'avoir pu trouver un examinateur totalement compétent et anglophone. Nous faisons malheureusement avec les moyens dont nous disposons à l'instant présent mais je pense que notre ambition à long terme doit être de développer la formation de nos enseignants – permanents comme vacataires – à l'anglais, ou en tout cas de perfectionner leur vocabulaire technique. En effet, ce n'est pas toujours l'anglais courant qu'il est nécessaire d'approfondir mais plutôt le vocabulaire spécifique à la matière enseignée. Pourriez-vous nous présenter un peu les démarches qui sont entreprises dans ce domaine ?

Cornelia WOLL

Pour répondre à Mme FRANCK, il y aura peut-être un plan très spécifique concernant notre partenariat. Cela peut passer par un retour d'expérience des étudiants ayant choisi ce parcours.

Comme vous pouvez le voir dans le bilan des semestres de cours pris à l'Inalco, nous pouvons peut-être parler d'une vingtaine de personnes. Il sera donc assez facile de les questionner sur leur expérience et d'obtenir des éléments concernant leur choix. Cela sera effectivement très intéressant.

Les questions de formation constituent un sujet très différent. Il conviendrait de regarder ce que nous proposons en la. L'anglais en fait évidemment partie. Il est vrai que nous avons une exigence de plus en plus forte concernant l'anglais liée à la composition de notre corps étudiant. Pour les enseignants, l'effet est direct. Un accompagnement pourrait se faire par des formations plus pointues à l'anglais pour ceux qui le souhaitent. En revanche, vous émettiez l'idée que des étudiants d'un master ne devraient pas intervenir dans un autre master. Je ne la partage pas. Les enseignants interviennent souvent dans plusieurs écoles. C'est une richesse que de pouvoir croiser les matières et d'être plutôt compétents sur des domaines relativement larges et variés. Aussi, le « piochage » ne me gêne pas. En tout cas, la formation est importante, et nous devons continuer de travailler à cela.

Nicolas METZGER

Merci pour votre réponse. J'évoquerai avec vous en aparté quelques cas précis qui m'ont choqué. Mais nous n'allons pas nous étendre sur le sujet.

c) Vote

Nicolas METZGER

Puisqu'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je vous propose de passer au vote des quatre résolutions. Je vous précise que la première résolution a été approuvée à l'unanimité par le Conseil de la vie étudiante et de la formation (CVEF). Mme GASMI, pourriez-vous nous annoncer les procurations ?

Ismahane GASMI

Mme POSTEL-VINAY et M. MARTIGNY donnent procuration à Mme LAZARUS, Mme STERN et M. MOINET donnent procuration à Mme VIVES, M. MORANDI donne procuration à M. BONAVENTURE, M. DUHAMEL donne procuration à M. HEILBRONN, Mme GILLES donne procuration à Mme MÉAUX, M. RUGGIU donne procuration à Mme FRANCK et M. ROBINET donne procuration à M. METZGER.

Nicolas METZGER

Je mets aux voix la résolution numéro 1.

Nombre de votants : 28.

Résultat du vote : 2 abstentions, 26 pour.

Le Conseil de l'Institut d'Études politiques de Paris approuve l'obligation de suivre un cours d'anglais au niveau Master si le niveau C1 n'a pas encore été atteint par l'étudiant.

Nicolas METZGER

Je mets aux voix la résolution numéro 2.

Nombre de votants : 28.

Résultat du vote : 1 contre, 6 abstentions, 21 pour.

Le Conseil de l'Institut d'Études politiques de Paris approuve la suppression des crédits accordés à la complétude des exercices du logiciel « Road to Ielts ».

Nicolas METZGER

Je mets aux voix la résolution numéro 3.

Nombre de votants : 28.

Résultat du vote : 6 abstentions, 22 pour.

Le Conseil de l'Institut d'Études politiques de Paris approuve le fait que l'obtention de la certification C1 n'est pas associée à une obtention de crédits.

Nicolas METZGER

Je mets aux voix la résolution numéro 4. Je rappelle que la réforme sera mise en place, comme l'a indiqué Mme GROUES, à partir de la rentrée 2019.

Nombre de votants : 28.

Résultat du vote : 1 contre, 5 abstentions, 22 pour.

Le Conseil de l'Institut d'Études politiques de Paris approuve la modification de l'article 41 du règlement de la scolarité comme suit : « l'anglais est la première langue vivante commune à tous les élèves de Master. Si l'étudiant n'a pas encore atteint le niveau C1, l'inscription à un cours d'anglais est obligatoire. Si l'étudiant démontre une maîtrise de l'anglais au niveau C1 par son inscription dans un parcours anglophone de Master à Sciences Po, une certification externe ou une validation par le département des langues il peut suivre jusqu'à deux enseignements de langues vivantes par semestre sauf dérogations liées aux préparations concours et selon l'indication précisée sur la maquette du Master auquel il est inscrit.

Les élèves internationaux qui souhaitent bénéficier de la mention « non francophone » sur leurs copies d'examens doivent être inscrits dans un cours de « français langue étrangère ».

Le passage d'un niveau à l'autre est conditionné à la validation de l'acquisition par l'étudiant des compétences fondamentales dans la langue sur avis de l'enseignant. Les étudiants en deuxième année de Master ne peuvent pas changer de langue entre le M1 et le M2 s'ils n'ont pas atteint le C1 dans la langue étudiée en M1, sauf dérogations liées aux préparations des concours. »

II. PROJET D'UN DOUBLE DIPLÔME EN « SANTÉ ET POLITIQUES PUBLIQUES » ENTRE L'ÉCOLE D'AFFAIRES PUBLIQUES ET L'UNIVERSITÉ PARIS DESCARTES (PARIS V)

a) Exposé

Nicolas METZGER

Nous accueillons l'École d'affaires publiques (EAP) pour le deuxième point de l'ordre du jour. Il s'agit d'un projet de double diplôme en « Santé et politiques publiques » entre l'EAP et l'université Paris Descartes (Paris V). Je laisse Mme DE COURCELLES nous présenter la teneur de ce projet.

Sana DE COURCELLES

Merci, Monsieur le Président. Bonjour à tous. Je veux commencer par excuser le doyen M. ALGAN qui devait se joindre à moi pour cette présentation. Son emploi du temps ne lui a pas permis d'être présent avec nous ce matin.

Je vais vous présenter très rapidement ce projet de double diplôme. Le premier élément à noter est qu'il est doublement historique. Il s'agit d'une part d'une collaboration ancienne qui vient se couronner de ce double diplôme. En effet, depuis de nombreuses années, nous accueillons des étudiants en formation médicale – médecins, pharmaciens et autres – au sein de l'École d'affaires publiques, dans la spécialité « Santé ». Nous sommes donc très heureux de parvenir à cette consécration qui permet une réciprocité entre les étudiants de Paris V et les étudiants de Sciences Po. Il est également historique, car il est inédit en France, de parvenir à créer une formation qui puisse être mixte et qui réponde à un véritable besoin

d'évolution des systèmes de santé. Elle permet en effet aux futurs praticiens et aux futurs gestionnaires d'apprendre et de concevoir ensemble l'évolution des politiques de santé.

Le double diplôme lui-même, dans sa forme, est finalement extrêmement standard. Il était très important pour nous qu'il puisse ressembler à ce que nous avons l'habitude de mener en la matière. Il s'agit d'une maquette portant sur deux années mixtes – là encore, doublement. En effet, la maquette indique que chaque semestre comporte des enseignements à Sciences Po et au sein de l'Université Paris Descartes. L'entrecroisement est double, car, par exemple, le cours de premier semestre portant sur le « Droit de la santé » est donné à Sciences Po, par la doyenne d'une des facultés de Paris V, puisqu'historiquement, des enseignants de Paris V proposaient leurs compétences au sein de Sciences Po. La maquette est totalement compatible avec les exigences du diplôme de Sciences Po. C'est dans ce sens que nous avons voulu monter ce double diplôme ; jusque-là, les étudiants de Paris V étaient dispensés d'un certain nombre d'obligations de scolarité de Sciences Po et ne bénéficiaient à ce titre que d'un certificat. La possibilité de parvenir au diplôme plein exigeait d'entrer dans les exigences du diplôme de Sciences Po. Le dernier point que je veux aborder avec vous est la phase de transition. Il ne s'agit pas de mettre en place le double diplôme dès 2018, ce pour diverses raisons techniques et de recrutement. Nous proposons donc que ce double diplôme soit actif à partir de la rentrée 2019. D'ici là, il reste quelques points techniques à lever en termes d'organisation, d'admission, etc., mais surtout en termes de communication. J'en reviens à mon premier point, soit à l'aspect *inédit*. Nous espérons que cette spécialité sera l'une des « touches » de l'École d'affaires publiques qui permet de faire se rencontrer de futurs praticiens et des futurs gestionnaires dans une formation commune. Je m'arrête là pour répondre à vos éventuelles questions.

b) Questions et observations

Adèle LEPOUTRE

Bonjour, merci de votre présentation. Nous nous demandons pourquoi les étudiants doivent payer les frais de scolarité de Sciences Po et de Paris V tout à la fois. À partir du moment où l'étudiant de Sciences Po suivra un nombre moindre de cours qu'un étudiant « classique » de master, il serait possible d'imaginer un calcul qui permette de réduire les frais de scolarité.

Sana DE COURCELLES

Il s'agit simplement de continuer à rester dans le standard. Les doubles diplômes français reposent sur un accord historique qui fait que les exigences de scolarité de paiement concernent les deux établissements – sachant qu'ici nous sommes dans le cas de deux diplômes obtenus en deux ans.

Catherine BLANC

Merci pour cette présentation. J'ai une question concernant l'encadrement des étudiants. Quelles sont les équipes qui encadrent et accompagnent l'ensemble de cette cohorte ?

François HEILBRONN

Merci pour cette présentation. Deux questions très simples. Quels sont les débouchés des élèves suivant ce double master ? Et à votre avis, quels en seront les effectifs ?

Nicolas METZGER

Je salue l'arrivée de M. MUKHAMEDOV, qui supplée M. GUERET aujourd'hui. Nous sommes ravis de vous accueillir.

Anton MUKHAMEDOV

Merci beaucoup. Ma question concerne la sélectivité de l'admission en double processus incluant un entretien. Les modalités des entretiens ne sont pas clarifiées, sachant qu'il s'agit d'une procédure très sélective. On estime qu'une vingtaine d'étudiants sera acceptée en première année. Je pense qu'il est primordial de clarifier les contraintes auxquelles devront s'attendre les étudiants et les critères sur lesquels ils seront choisis pour justifier cette sélectivité.

Sana DE COURCELLES

L'équipe pédagogique actuelle en charge de la spécialité « Santé » est composée d'une responsable pédagogique et d'une assistante pédagogique – cette dernière ayant par ailleurs en charge la gestion de l'apprentissage. La responsable pédagogique gère en outre le pôle lié au Master « Politiques publiques ».

Pour ce qui est de l'encadrement des étudiants et de leur nombre, le chiffre de 20 étudiants annoncé correspond au nombre actuel d'étudiants déjà accueillis. Pour cette transition, nous aurons l'année prochaine un nombre identique d'étudiants dans une logique certifiante. L'idée est de conserver la même taille de cohorte pour éviter, là encore, des effets de seuil trop compliqués à gérer au niveau de l'école. Elle sera donc partagée entre les étudiants de Sciences Po et les étudiants de Paris V, avec l'ambition de l'augmenter à terme selon le besoin et l'attractivité de ce double diplôme. Mais nous préférons commencer avec des cohortes qui ne sont pas trop importantes.

Ce qui me permet d'arriver au troisième point qui concerne les débouchés. Nous savons déjà que la partie « praticien » est souvent composée de futurs médecins ou de futurs professionnels qui se destinent aux questions liées à la santé publique. Ces personnes ne vont pratiquement jamais exercer de professions médicales en tant que telles. Elles seront en poste dans des agences sanitaires ou des agences associées au système de santé dans le public ou dans le privé. Elles bénéficieront de ce double cursus – elles réalisent par ailleurs souvent des masters de management en dehors même de Sciences Po après leurs études, ou en parallèle de celles-ci. Ils auront un rôle dans le système de santé et son évolution. Par exemple, dans les hôpitaux, des gouvernances font que les médecins prennent par la gouvernance, par exemple en présidant un pôle, et prennent des responsabilités managériales et de gestion. Il nous paraît alors important qu'ils puissent, dès la formation initiale, avoir cette double compétence. Pour les étudiants en École d'affaires publiques, hélas, la question de la pratique médicale ne leur sera pas ouverte après ce double diplôme. Tant mieux, je crois. En revanche, ces métiers et ces débouchés sont assez similaires à ceux des médecins. Bien souvent, que ce soit dans les agences ou dans les hôpitaux, il existe de fait ce binôme de praticien et de gestionnaire. C'est en cela qu'il nous paraît vraiment important qu'il puisse y avoir ce dialogue commun dès la formation initiale.

Nicolas METZGER

Je vous remercie, Mme DE COURCELLES, pour ces réponses. En ce qui me concerne, je ne trouve absolument rien à redire à ce diplôme qui constitue, d'une certaine manière, une juste mesure de réciprocité. Je souhaiterais simplement – parce que j'affectionne beaucoup l'École d'affaires publiques, que j'y enseigne et que je la connais bien – m'assurer que cela n'entraînera pas de difficultés supplémentaires dans la gestion des personnels. Il est vrai que cette école a connu une mise en place plutôt difficile. Nous avons évoqué, il y a deux ans, l'existence d'une promotion « crash test » qui avait un peu souffert des innovations pédagogiques. Depuis, le tir a été corrigé mais une certaine souffrance s'exprime depuis un peu plus d'un an au sein du personnel de l'École d'affaires publiques. Cette situation m'inquiète d'autant plus que je connais la plupart de ces salariés et que je suis très soucieux quand ils ne se sentent pas heureux dans leur travail. On enregistre également beaucoup de départs à l'École d'affaires publiques sur la période récente. Alors que cette école attirait à l'époque beaucoup de personnels de Sciences Po, elle est aujourd'hui plutôt victime d'un *brain drain*, que ce soit par des mobilités internes ou externes. Je veux être bien sûr qu'au fil des maquettes que nous ajoutons à l'École d'affaires publiques, nous ne créons pas davantage de tension. Je préfère que nous nous occupions de régler les problèmes actuels et de faire en sorte que les différentes maquettes fonctionnent bien avec du personnel motivé plutôt que d'en rajouter – tout aussi fondées que soient ces nouvelles maquettes. Pouvez-vous assurer qu'en l'occurrence, cette nouvelle maquette ne viendra vraiment pas surcharger, par effet direct ou indirect, les effectifs qui sont déjà en place ? A fortiori alors que ces effectifs ont fait l'objet d'une évaluation par un consultant externe qui a confirmé l'existence d'une souffrance au travail ?

Sana DE COURCELLES

Merci, Monsieur le Président. C'est justement ce qui a présidé aux deux doubles diplômes qui ont été soumis ou votés cette année. Ce qui a été très important à nos yeux est la convergence de règles de gestion sur l'ensemble des programmes existant et des nouveaux programmes, de sorte à ce que nous ne nous retrouvions pas dans des situations de gestion complexe – permettez-moi l'expression : en « faisant de la dentelle » pour chacune des petites particularités qui peuvent exister au sein de l'école. Il était très important pour nous d'avoir ce type de partenariat. Pour le cas de Paris V, la collaboration existait déjà en termes de gestion et de charge au niveau de l'équipe. J'ai tendance à penser que l'intégration au sein d'un double diplôme officiel, et totalement « dans les clous » de la gestion d'un Master standard à Sciences Po, permettra aux équipes d'être également mieux soutenues par les équipes support et par l'ensemble de l'institution pour construire cette page dans les meilleures conditions.

Frédéric MION

Merci, Monsieur le Président, et merci de la préoccupation que vous exprimez pour la situation de l'École d'affaires publiques et de ses personnels. Je voudrais vous dire que nous sommes nous-mêmes très attentifs à la situation de cette école qui se trouve être la plus grande, si je me réfère aux effectifs étudiants, de nos écoles de deuxième cycle. Cette attention s'est traduite notamment par une réflexion continue menée au cours des semaines et mois derniers sur l'organisation de l'école et de ses équipes administratives. Elle s'est traduite aussi par une augmentation du taux d'encadrement des étudiants par les personnels administratifs et de l'encadrement pédagogique au cours des derniers mois – augmentation très substantielle qui positionne l'École d'affaires publiques en bonne place par rapport aux autres écoles de deuxième cycle. Elle s'est traduite également par le fait qu'il y a eu des mobilités sortantes. Je peux apporter un témoignage à ce sujet, qui a le bénéfice de la profondeur historique, pour m'être occupé moi-même, à l'époque, de ce qui s'appelait la « Section service public » et de la préparation aux concours administratifs. Je suis témoin de ce que des mobilités sortantes ont de tout temps marqué cette partie de notre formation. Nous faisons en effet fréquemment appel, pour nous occuper notamment de la partie préparation aux concours administratifs, à de jeunes chargés de mission qui n'ont pas vocation à faire toute leur carrière à Sciences Po. Les mobilités sortantes sont dûment compensées par des mobilités entrantes – qu'elles viennent de l'extérieur ou de la maison. Il y a simplement un effet de calendrier qui joue. Nous n'aboutissons pas, en général, à l'arrivée d'une nouvelle personne avant d'avoir eu connaissance du départ d'une autre. Sur ce point, en tout cas, je n'ai absolument aucune inquiétude quant à l'attractivité de l'École d'affaires publiques pour les personnels de Sciences Po. Mais je vous remercie à nouveau de l'attention continue que vous portez à ce sujet.

c) *Vote*

Nicolas METZGER

Je vous remercie de cette réponse, Monsieur le Directeur.

Nous allons mettre aux voix le projet de résolution. Ce projet a été adopté à l'unanimité par le Conseil de la vie étudiante et de la formation.

Nombre de votants : 28.

Résultat du vote : 4 abstentions, 24 pour.

Le Conseil de l'Institut d'Études politiques de Paris approuve la création d'un double diplôme niveau master en « Santé et politiques publiques » entre l'École d'Affaires publiques et l'Université Paris Descartes (Paris V) à compter de la rentrée universitaire 2019-2020.

III. PROPOSITION D'ÉVOLUTION DU MASTER « ECONOMICS AND BUSINESS », ÉCOLE DU MANAGEMENT ET DE L'INNOVATION

a) *Exposé*

Nicolas METZGER

Nous abordons à présent le troisième point de l'ordre du jour, qui concerne l'École du Management et de l'Innovation (EMI). Nous remercions l'École d'affaires publiques et nous accueillons M. GUILLET, Directeur Exécutif de l'EMI et Mme FAURE, responsable pédagogique. Ils vont nous présenter l'évolution qu'ils proposent pour le Master « *Economics and Business* » – étant entendu, pour ceux qui étaient présents la dernière fois, que nous avons déjà renommé et retravaillé un certain nombre de maquettes. Nous approfondissons cette compétence à l'École du Management et de l'Innovation. Je cède la parole à M. GUILLET.

Olivier GUILLET

Merci, Monsieur le Président, Monsieur le Directeur. Mesdames et messieurs membres du Conseil de l'Institut, nous sommes ravis, ce matin, de vous soumettre le dernier – mais sans doute pas ultime – projet de l'École du Management et de l'Innovation. Il consisterait en un changement de nom et en une évolution des contenus du Master « *Economics and Business* ».

Ce master, comme vous le savez, a émergé du Master « Finance et Stratégie » dans lequel il était une mention enseignée en anglais. Une mention forte d'un enrichissement intellectuel par l'économie qui lui a conféré un certain succès et qui a justifié que cette mention existe en tant que programme à part

entière. Néanmoins, depuis la création de l'EMI, il nous paraît nécessaire de faire évoluer ce Master « *Economics and Business* » à la fois sur le fond et sur la forme, en proposant de le renommer « *International Management and Sustainability* ». Pour cela, nous avons deux axes de motivation principaux.

La première motivation relève de la visibilité.

Visibilité interne. Le Master « *Economics and Business* » demeure beaucoup trop proche du Master « Finance et Stratégie », tant par ses contenus que par ses débouchés. Cette question de la proximité pourrait devenir encore plus nette dans les prochaines années, car nous envisageons de proposer un *track* en anglais, au sein de ce Master « Finance et Stratégie ». L'une des différenciations majeures entre les deux, qui était qu'un master était enseigné en anglais et l'autre ne l'était pas, n'aurait plus vocation à perdurer.

Visibilité externe. « *Economics and Business* » est un intitulé en réalité assez peu lisible et sans doute assez peu compréhensible à l'international, alors qu'« *International Management and Sustainability* » nous permettrait de déployer notre stratégie internationale avec plus de clarté et plus d'efficacité. C'est d'ailleurs avec cette évolution à l'esprit que nous nous sommes rapprochés de la *Stockholm School of Economics* en novembre dernier, avec laquelle nous avons signé un accord de double diplôme entre leur master en management et le Master « *Economics and Business* ». C'est également avec cette évolution à l'esprit que nous nous sommes rapprochés d'une institution prestigieuse de la région de Zurich, avec laquelle nous espérons un double diplôme de même nature dans un avenir très proche.

Si notre première motivation relève de la visibilité, notre seconde motivation relève de la mise en adéquation de nos programmes avec ce qui est l'ADN de l'École du Management et de l'Innovation en tant qu'école de management. C'est-à-dire un parti pris très fort pour une économie responsable, durable, solidaire et également un attachement au fait de porter un regard critique sur le management. L'évolution que nous vous soumettons ce matin permettrait à ce Master « *Economics and Business* » d'être enrichi par des enseignements ancrés sur ces thématiques d'une économie responsable et durable, mais également d'en élargir le champ – champ qui, aujourd'hui, est malgré tout très ancré dans le domaine de la finance – dans le domaine du management, et par là même d'élargir les débouchés de nos étudiants.

Pour conclure, le projet que nous vous soumettons ce matin peut être vu comme une manière de parachever la phase de création de l'École du Management et de l'Innovation en lui permettant de se doter d'un master en management à part entière. Il correspond tout à fait à la nomenclature en vigueur et en usage dans les écoles de management. Il qui nous permettrait de porter notre stratégie vers le développement international, avec un programme qui incarnerait plus nettement nos valeurs, notre philosophie et nos ambitions, et de différencier ainsi plus nettement ce programme de Master « Finance et Stratégie ».

Nous vous remercions de votre attention et des questions que vous voudrez bien nous soumettre à ce sujet.

b) *Questions et observations*

Nicolas METZGER

Je vous remercie, M. GUILLET, pour la concision de votre présentation – la note fournie étant très claire. Il manque simplement dans cette note une information qui nous est habituellement présentée, à savoir le budget détaillé de la maquette. Même si la maquette ne change pas réellement et que le budget est à peu près constant, cela nous permet d'avoir un certain nombre d'éléments sur son fonctionnement. Mais je ne doute pas que cela figurera dans les notes ultérieures. J'ouvre à présent la phase de débat.

Jeanne LAZARUS

Merci beaucoup pour cette présentation. Comme je l'avais indiqué lors de la réunion de bureau, j'ai trouvé le document relativement peu clair – contrairement à Monsieur le Président. Il est très joli, mais je ne l'ai pas très bien compris. Je pense que le fait d'avoir placé sur la dernière slide – et en tout petit – la future maquette en rend la lecture un peu difficile. Si j'ai bien compris, l'évolution concerne l'un des deux *tracks* du Master puisque tous les nouveaux cours apparaissent dans le *track* « *Sustainability* ». Le *track* « *Management* » semble ne pas changer puisqu'il ne figure pas en vert. Je trouve cela quelque peu étonnant. Cela signifie que la partie « *Management* » reste classique et donc ne s'éloigne pas du Master « Finance et Stratégie » – alors que c'est l'objectif en question. J'aimerais comprendre pourquoi l'on n'a pas intégré des éléments de durabilité dans le master de management classique et pourquoi l'on ferait

un *track* qui semble complètement nouveau et à part. Mais il s'agit peut-être d'une mauvaise compréhension de cette évolution.

Nicolas METZGER

Je précise que nous avons bien deux documents. Nous avons une note, qui est très claire. Effectivement, je vous rejoins Mme LAZARUS, le PowerPoint l'est beaucoup moins. Mais je ne doute pas que M. GUILLET et Mme FAURE pourront nous l'éclaircir, ce qui permettra peut-être de répondre d'emblée à certaines questions.

Anne-Laure FAURE

Premièrement, il n'y aura pas d'implication budgétaire comme nous l'avons précisé dans la note. Ensuite, le PowerPoint ne concerne que l'« après ». Les slides communiqués faisaient état en couleur verte des nouveaux cours envisagés vs l'existant. Il manque en effet les trois ou quatre enseignements qui devront être sacrifiés pour laisser place à ces nouveaux cours. Les électifs seront étoffés. Ils concernent ceux qui ont trait à la responsabilité puisque le *stream Management Finance Eco* est déjà assez fourni. Nous retirons quelques cours obligatoires. Je précise que l'EMI a organisé en juin dernier une réunion avec le département d'Économie pour demander aux directeurs scientifiques des masters concernés (MM Plantin, Coeurdacier et Guibaud) ce qu'ils pensaient de cette évolution. Ils ont tous voté en sa faveur.

Nous avons donc fait le choix d'un rééquilibrage. De ce fait, les cours sacrifiés sont ceux qui étaient marqués davantage « Finance ». Ensuite, des électifs étaient déjà assez fournis. Il existait déjà un *stream Sustainability*, mais qui n'était pas marqueté comme tel. Tous les effectifs figuraient mélangés sur la maquette, qu'ils concernent la gestion, le développement durable ou la responsabilité. Nous avons pris le parti de créer deux *streams*. Les étudiants pourront toutefois choisir leurs électifs au sein des 2 « streams » (*mix and match*). Les éléments marqués en vert, sur le slide, désignent les nouveaux électifs « Responsabilité ». C'est la raison pour laquelle nous en avons retirés qui relevaient purement de la finance pour faire place à des éléments un peu plus *Bottom of the pyramid*, *Inequalities*, *Human Rights*, c'est-à-dire plus en accord avec les objectifs de développement durable.

Florence MÉAUX

Je voudrais revenir sur ce qui vient d'être débattu, car je ne suis pas entièrement convaincue par la réponse donnée. Il ne faudrait pas que ce master ait le travers des entreprises fonctionnant sur le thème du *greenwashing*. La RSE – pour les entreprises qui en font réellement – est au cœur de la stratégie des organisations. Ce n'est pas en ajoutant des briques ici ou là que nous modifions vraiment la manière de réaliser le *business*. Dans vos réponses, je perçois – comme l'évoquait Mme LAZARUS – une espèce d'habillage où des modules sont conservés et d'autres ajoutés. Je pense qu'un véritable *reengineering* de la formation pourrait être envisagé. C'est peut-être ce que vous faites, mais ce n'est pas tout à fait la perception que j'en ai.

Anne-Laure FAURE

Nous aurions dû vous rassurer aussi sur ce point. Nous recevons tous les enseignants des autres enseignements. Pour un cours comme « *Corporate Strategy* », par exemple, ou tout ce qui concerne la négociation, nous expliquons le projet de l'école. Les enseignants sont tous très favorables à ce que leur enseignement – même si le titre ne va pas changer – évolue sous le prisme « Responsabilité ». Nous sommes tout à fait d'accord avec votre diagnostic. Il ne s'agit pas de rajouter des briques de *greenwashing*, mais bien de modifier en douceur tous les enseignements vers une notion de management responsable.

Olivier GUILLET

Je me permets d'ajouter que ces questions des RSE et de responsabilité à l'École du Management et de l'Innovation sonnent un peu « eau et électricité à tous les étages ». Il s'agit d'un élément que nous intégrons dans l'ensemble de nos enseignements – y compris ceux qui ne sont pas identifiés comme tels. Je rappelle également qu'à l'école, par-delà les enseignements des masters à proprement parler, nous avons des enseignements de tronc commun que nous appelons the *Great Transition*. Au premier semestre de la première année, il s'agit du *Great Transition*, au second semestre il s'agit du *Grand Challenges*. Ils ont pour but de travailler avec

Marie-Laure DJELIC, Dominique CARDON et Eloi LAURENT sur les grandes thématiques de transition sociopolitiques, écologiques et énergétiques, en apportant un grand nombre de concepts et en

rentrant en profondeur dans les thématiques de responsabilité. Ces électifs ne sont pas du tout du *greenwashing*. Comme l'a précisé Mme FAURE, les enseignants sont sollicités pour repenser leurs enseignements dans ce prisme. En revanche, il n'en demeure pas moins que certaines thématiques davantage techniques méritent d'être traitées à part entière. Elles ont pour cela vocation à exister en tant qu'électif clairement identifié.

Frédéric MION

Je dirai moins bien ce que M. GUILLET vient d'indiquer. La création même de l'École du Management et de l'Innovation répond à la préoccupation qu'évoquait Mme MÉAUX. Cela a été le sens profond de sa création. Dans les enseignements fondamentaux imposés à tous les élèves de tous les masters de cette école se trouvent des réflexions très approfondies sur la transformation des modèles de production, etc. Le projet va donc exactement dans le sens que vous indiquez.

François HEILBRONN

J'étais présent à la création du Master « Finance et Stratégie », il y a sept ou huit ans. Les cours en anglais étaient de plus en plus sollicités pour répondre à la demande des étudiants étrangers ou francophones. Le corps enseignant – dont j'étais – a résisté à cette requête en indiquant qu'il était plus à l'aise pour enseigner en français. Donc continuons à enseigner en français et espérons que ces étudiants étrangers seront francophones au sortir de Sciences Po – ce qui rejoint le sujet évoqué plus haut. À l'époque, le Master « Finance et Stratégie » dépendait du département d'économie qui, ayant mis la main sur cet enseignement, avait placé ses professeurs. Il présentait une très forte composante économique et *business*.

Je vous félicite pour cette évolution. Ce master était un peu « bâtard ». Nous nous rendons compte, par les chiffres, que de plus en plus d'élèves du Collège universitaire étaient attirés par cette maquette. Cela leur donnait l'impression d'avoir accès à une formation de management général. Le Master « Finance et Stratégie » leur faisait peur, car il leur semblait trop « finance » et trop « matheux ». Cette démarche répond donc à un besoin d'attirer les étudiants étrangers de grande qualité qui ne maîtrisent pas suffisamment le français, et de leur fournir une spécialité – ce qui est le but des masters en économie et management. « *Sustainability* » est effectivement l'une des spécialités qui manquent. Je rejoins ce qu'ont dit Monsieur le Directeur et vous-même sur le fait que cet élément est transversal à tous les cours. Les documents n'étaient pas suffisamment clairs.

Pour répondre à certaines questions d'intervenants, il est essentiel – surtout pour nos étudiants Sciences Po de premier cycle qui ne connaissent rien au *business* – d'être en mesure de donner les bases de ce qu'est le marketing, la *Corporate Strategy*, l'organisation, etc. Des notions de finance élémentaires, en somme. Sans quoi ils ne pourront jamais travailler en entreprise. Il est également fondamental de garder un cursus de formation sur un socle commun, dont ils ont réellement besoin en M1, pour leur attribuer des spécialités plus fortes en gestion de la transition énergétique, en RSE, etc.

Nicolas METZGER

Merci, M. HEILBRONN, pour cet éclairage de l'intérieur et cette remise en perspective de la maquette.

Gaëlle LARRIEU

Merci pour votre présentation. Ma question concerne une formule récurrente dans la communication de Sciences Po, et qui figure notamment dans le document PowerPoint. Il s'agit de l'« ADN de Sciences Po » qui la distingue des écoles de commerce. Si j'ai bien compris, l'idée serait qu'elle comprendrait davantage de sciences sociales. J'aimerais avoir une clarification de ce que signifie réellement cette expression.

Je souhaite également savoir si, de ce fait et dans la construction de ces cours, les sciences sociales ont été intégrées.

Maguelone VIVES

Merci pour votre présentation. Ma question concerne l'évolution de ce programme. Je rejoins l'intervention de Mme MÉAUX : ces intitulés qui sont parfois un peu vastes. Je regrette qu'il n'y ait pas eu davantage de précisions sur les contenus des cours sélectifs qui sont ajoutés à ce master. Il aurait été intéressant d'avoir un descriptif des cours pour comprendre la manière dont ils ont été pensés par rapport au projet de cette évolution.

Nicolas METZGER

J'espère en tout cas que vous réclamez ce descriptif de manière dématérialisée. Sans cela, l'envoi risque d'être un peu lourd.

Amine HAFIDI

Merci pour votre présentation. J'ai écouté avec attention les échanges qui viennent d'avoir lieu. Je dois confesser une chose : je suis quelque peu circonspect quant à cette proposition de changement. Ne risque-t-elle pas, d'une certaine façon, de créer comme une sorte de « niche » ? 60 étudiants sont présents au sein du Master « *Economics and Business* ». N'y aurait pas un danger de voir ces proportions se réduire face à un master qui se spécialiserait ? Ou celui de voir des étudiants qui préféreraient aller en « Finance et Stratégie » plutôt que de demeurer dans le nouveau master ? Il y a cependant de très belles propositions et de très belles idées qui peuvent susciter de l'attrait. Quelle est finalement la véritable vision à long terme pour les étudiants, et par rapport à la question du management – au-delà de la simple idée de proposer un master relatif à la question de la « *Sustainability* » ?

Olivier GUILLET

Je ne suis évidemment pas le plus légitime pour répondre à la question de l'ADN de Sciences Po. En revanche, je peux vous dire quelques mots sur l'ADN de l'École du Management et de l'Innovation. Elle n'est pas une *Business School*, pour répondre à votre question, pour la bonne et simple raison qu'elle est « Sciences Po » avant tout. Et vous avez raison, cela pose la question de l'ADN de Sciences Po. Pour autant, l'ADN de l'EMI part de l'idée selon laquelle les *Business Schools* telles que nous les connaissons aujourd'hui ont montré un grand nombre de vertus durant ces 35 dernières années. Elles ont été parmi les premières formations à mettre les étudiants devant des praticiens, à les envoyer en stage ou en semestre académique. Tout cela était extrêmement vertueux. Or ces écoles de management, telles qu'elles existent et sont répertoriées dans les *rankings* internationaux, ont suivi les grandes institutions américaines à partir de la fin des années 90 pour entrer dans cette logique des *rankings* et des accréditations. Ils les contraignent à remplir un cahier des charges en réalité assez mécanique et instrumental qui a eu plusieurs conséquences – la première étant de diminuer l'importance des praticiens dans les enseignements techniques et de les remplacer par des académiques en sciences de gestion. Elles ont néanmoins d'immenses qualités. Notre parti pris sur la technique et le développement intellectuel de nos étudiants diffère un peu. En France, ces écoles ont eu pendant un temps la vertu – pour travailler dans la continuité des classes préparatoires – de proposer aux étudiants des enseignements en culture générale, philosophie, sociologie et autres.

Néanmoins, depuis une dizaine d'années, cette situation a changé. Ces écoles sont devenues des « grandes écoles » pour former de « super-techniciens ». Ces derniers ont beaucoup de qualités, mais, de notre point de vue, ils manquent cruellement d'une confrontation avec les professionnels dans le métier technique – les praticiens n'ayant plus tellement le droit de citer – et avec les académiques en sciences de gestion. Ces écoles ont une vision parfois très disciplinaire, voire sous disciplinaire du management. Sur le plan du développement intellectuel, tout cela n'entre pas dans les critères des grandes accréditations internationales. L'ADN de l'École du Management et de l'Innovation de Sciences Po consiste à conserver ces praticiens, qu'il s'agisse des domaines du marketing, de la finance, des ressources humaines, etc. Et nous avons la chance, à Sciences Po, de pouvoir attirer les meilleurs dans ces domaines. Pour autant sur le plan intellectuel, et avec le corollaire éthique qu'il comporte, un ADN propre à Sciences Po est ancré dans les sciences sociales. Il nous permet d'accompagner nos étudiants dans la réflexion sur l'économie et le management. L'ADN de l'École du Management et de l'Innovation est donc celle-ci : un parti pris pour l'action, comme c'est le cas pour toute école de management qui se respecte. Il s'agit d'un parti pris à parts égales pour la réflexion. Je ne sais pas si je réponds à votre question.

Pour répondre à la deuxième question sur le descriptif des cours, M. FAURE peut la reprendre.

Anne-Laure FAURE

Nous parlons d'enseignements qui commenceront en septembre 2019. Nous avons oublié de vous préciser que si ce changement est voté aujourd'hui, il prendrait effet à cette date. Les changements doivent avoir lieu en ce moment pour les admissions qui arriveront l'an prochain. Pour les personnes ayant choisi à l'époque le Master « *Economics and Business* », le diplôme ne change pas de nom. Je ne dispose pas encore de la totalité des syllabus détaillés. J'en ai cependant quelques-uns, car nous réussirons à mettre deux ou trois cours en mode pilote cette année. L'un d'eux a été développé avec l'IDDRI. Et un autre a été développé avec ShareIt/Ashoka de Station F. Je peux vous les fournir si cela

vous intéresse. Pour vous rassurer, peut-être, l'école a en projet la création d'une Chaire « Nouvelles prospérités » qui a pour objectif d'aider à « nourrir » les enseignements. Nous essayons par exemple de monter une banque de données de *Business Cases* durables, comme les *Harvard Business Cases*. Nous manquons en effet de ces contenus.

Olivier GUILLET

Je reviens sur la dernière question de M. HAFIDI. Si j'ai bien compris, votre question est celle du projet de ce master, notamment du changement de nom à part entière. Il est en fait assez simple. Il est vraiment intéressant de doter l'école d'un master en management conforme à ce qui est attendu comme tel à l'international, c'est-à-dire une formation plus générale que spécialisée. Je réponds à votre question sur la spécialisation et la différenciation par rapport à « Finance et Stratégie ». Au-delà du fait que nous avons un programme en anglais et un programme en français, il y avait du côté d'« *Economics and Business* » – et M. HEILBRONN me corrigera si je me trompe – un parti pris. Même si « Finance et Stratégie » était perçu comme très mathématisé, en réalité, du fait de la patte du département d'économie, ce master était assez quantitatif concernant « *Economics and Business* » et ne comprenait pas un certain nombre d'enseignements et d'approches liés à l'évaluation d'entreprise, etc. Il s'agit d'un master qui formait beaucoup moins bien aux métiers de la banque d'affaires, par exemple, que « Finance et Stratégie ». Ce master – M. HEILBRONN l'a souligné – était perçu comme celui qui se rapprochait le plus d'un master en management, c'est-à-dire ayant vocation à être général. Un master en management est une formation qui doit être très robuste dans les matières quantitatives. Ce master « *International Management and Sustainability* » demeurera de la sorte sur les matières quantitatives. Mais sa vocation va bien au-delà : dans les ressources humaines, l'organisation, le marketing, les stratégies de développement à l'international, etc. Tout cela vu au travers du prisme de « *Sustainability* ».

Anne-Laure FAURE

Un dernier mot très rapide pour vous rassurer. Je participe à chaque jury d'admission. Via les lettres de motivation du Master « *Economics and Business* », nous voyons beaucoup plus de candidats motivés par les métiers de RSE, d'innovation sociale et d'entrepreneuriat social et solidaire. Je ne pense pas du tout que nous prenons le risque de voir le nombre de candidats se restreindre. Bien au contraire. Et nous allons nous efforcer de garder les chiffres constants.

Nicolas METZGER

Effectivement, le RSE est un secteur porteur en termes de recrutement. Le seul risque que j'identifie est que vous soyez en concurrence directe avec l'École d'affaires publiques sur ce sujet. Un certain nombre de diplômés de l'EAP vont en effet travailler dans les métiers de la RSE. Mais ce n'est pas le débouché le plus naturel de l'EAP, je vous le concède. En tout cas, le risque d'une concurrence peut exister.

c) *Vote*

Nicolas METZGER

Je mets aux voix le projet de résolution qui est associé à cette nouvelle maquette. Je vous précise que le CVEF a approuvé cette résolution à l'unanimité.

Nombre de votants : 28.

Résultat du vote : 2 abstentions, 26 pour.

Le Conseil de l'Institut d'Études politiques de Paris approuve le changement de nom du master « Economics and business » en master « International Management and Sustainability » ainsi que ses nouvelles orientations pédagogiques à compter de la rentrée universitaire 2019-2020.

IV. ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS AU COMITÉ TECHNIQUE D'ÉTABLISSEMENT – VALIDATION DES EFFECTIFS ET DE LA RÉPARTITION FEMMES-HOMMES

a) *Exposé*

Nicolas METZGER

Nous allons passer au point suivant de l'ordre du jour qui concerne l'élection des représentants des personnels d'établissement. Il s'agit de valider les effectifs et la répartition hommes-femmes. Nous avons pour cela une résolution, sur laquelle figure un tableau très explicite. Je laisse Mme JOURDAN nous faire une brève présentation et je remercie l'École du Management et de l'Innovation qui nous quitte.

Carole JOURDAN

Bonjour à toutes et à tous. J'interviens aujourd'hui dans le cadre de l'organisation des élections professionnelles de la fonction publique qui auront lieu fin 2018. L'IEP de Paris est notamment concerné pour son Comité Technique. Nous devons soumettre à l'instance qui a créé le Comité Technique les effectifs de l'établissement concernés par cette élection, ainsi que la répartition femmes-hommes. C'est sur cette base que seront déterminées les règles de parité applicables aux listes qui seront déposées par les organisations syndicales dans le cadre de ces élections. L'observation a été faite au 1^{er} janvier de cette année. 1 266 personnes entrent dans le champ de compétences du Comité Technique – avec une répartition hommes-femmes à 50/50. Les listes devront donc être strictement paritaires. Je ne sais pas si vous avez des questions.

b) *Questions et observations*

Nicolas METZGER

Dans la mesure où il ne s'agit que de valider une grille d'effectifs, j'imagine qu'il n'y aura pas trop de questions.

Gaëlle LARRIEU

J'ai une remarque à faire qui pourrait être mise en lien avec le débat suivant. Au regard du résultat des tableaux, nous constatons une parité. Il est intéressant de regarder le détail et de réaliser que les hommes sont sous-représentés chez les fonctionnaires. En revanche, les femmes sont surreprésentées dans les vacances étudiantes. Cela exprime ainsi quelque chose sur cette parité.

Nicolas METZGER

Merci, Mme LARRIEU, pour cette remarque sur laquelle nous n'avons que peu de prise puisque le recrutement des fonctionnaires ne relève pas des attributions de Sciences Po. En tout cas, votre observation est pertinente. Elle n'a pas vraiment de rapport avec le point suivant qui porte uniquement sur le harcèlement. Il ne s'agit pas de parler de l'égalité hommes-femmes, justement parce que je ne souhaitais pas que nous mélangions les deux – j'y reviendrai tout à l'heure.

c) *Vote*

Nicolas METZGER

Sans plus tarder, je mets aux voix la résolution associée à cette grille. Vous m'excuserez de ne pas le lire dans le détail, cela n'a absolument aucun intérêt. Vous avez le tableau sous les yeux.

Nombre de votants : 28.

Résultat du vote : 1 abstention, 25 pour.

Le Conseil de l'Institut d'Études politiques de Paris valide, dans le cadre des élections des représentants des personnels au Comité Technique d'établissement qui auront lieu en décembre 2018, les effectifs et la répartition femmes-hommes suivants :

	Femmes	Hommes	Total
Fonctionnaires	63	101	164
Contractuels	49	54	103
Vacataires enseignants	403	405	808
Vacataires étudiants	116	75	191
TOTAL	631	635	1 266

50 % 50 %

V. POINT D'INFORMATION SUR NOTRE POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT ET LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES

a) *Exposé*

Nicolas METZGER

Nous remercions Mme JOURDAN et nous accueillons Mme SERRA pour le point suivant de l'ordre du jour. Il s'agit d'un point d'information sur notre politique de prévention et de lutte contre le harcèlement et les violences sexuelles et sexistes. C'est un point que je réclame depuis un certain temps, il me tient particulièrement à cœur que nous fassions un bilan de cette politique. Nous devons montrer, dans le contexte actuel, que nous ne restons pas les bras croisés. Au contraire, Sciences Po est une université assez vertueuse en matière de lutte contre le harcèlement et les violences sexuelles et sexistes. Encore faut-il le faire savoir – ce qui est un autre aspect du sujet.

Avant d'entrer dans le détail de cette politique, je souhaite revenir sur une remarque que j'ai récemment lue sur le blog d'un syndicat étudiant dont je tairai le nom. Je n'ai pas pour habitude de le faire, mais comme il s'agit d'une déformation des propos qui sont tenus dans l'enceinte de ce Conseil, je souhaite préciser certaines choses.

Je vous lis la remarque en question : « *Nous avons parlé des viols en soirée BDE et des remarques sexistes ou du harcèlement de certains professeurs. Face à cela, la réponse de Nicolas Metzger a été révélatrice : 'Oui, il y a des cas de harcèlement sexuel. Cela arrive dans toutes les universités. Ce sont des écarts et déviances qui doivent être traités. Mais attention, surtout, préservons l'image de Sciences Po.* »

La manière dont les choses sont présentées n'est pas exacte. Je vais replacer les choses dans leur contexte. Lors de notre dernière séance – et je ne tiens pas à rouvrir le débat – certains élus étudiants ont affirmé que Sciences Po avait une politique sexiste, raciste, je ne sais plus si c'était antisémite également – ou néolibérale. Peu importe. En tout cas, je me dressais contre le fait d'attribuer ces qualificatifs à Sciences Po. Je disais simplement que lorsqu'il y avait des problèmes – ce qui peut arriver dans une université où se côtoient 18 000 personnes – notre devoir et notre mission étaient avant tout de les traiter. En revanche, ces problèmes ne sont en aucun cas le fruit d'une politique délibérée de Sciences Po et je maintiens mon propos. Cette affirmation sur le blog entretient une confusion qui est assez désagréable à lire. Je remercie les auteurs de bien vouloir la rectifier puisqu'elle ne correspond pas au contexte de la dernière réunion. Je précise que je n'ai évidemment absolument rien contre le fait que nous reprenions les débats de ce Conseil sur un blog ou sur Facebook – encore faut-il le faire correctement, c'est-à-dire contextualiser les choses et bien attribuer les bons propos aux bonnes personnes. Je remercie donc tout le monde de bien vouloir faire preuve d'honnêteté intellectuelle et de vigilance sur ce point.

Je précise, pour que les choses soient bien claires, que s'il fallait à un quelconque moment porter atteinte à l'image de Sciences Po pour que cela puisse servir la victime d'une affaire de viol ou de harcèlement, je n'hésiterais pas une seule seconde. Ce qui est écrit sur le blog est donc absolument faux.

Ce point étant clarifié, nous pouvons à présent aborder la question du harcèlement sexuel et de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes. Mme SERRA, je vous laisse la parole pour une présentation de cette politique qui est tout à l'honneur de Sciences Po.

Régine SERRA

Merci, Monsieur le Président. Bonjour à tous, bonjour à toutes. Je vous ai transmis un document sur lequel il est écrit « Confidentiel ». Il fait apparaître des données statistiques sur lesquelles l'institution

n'a pas coutume de communiquer. Nous savons en effet qu'un chiffre diffusé à la presse peut être utilisé dans tous les sens, sans contextualisation et sans respect pour une victime. J'insiste donc sur ce point. Je vous remercie donc de ne pas diffuser ces données en dehors de cette enceinte.

La cellule de veille et d'écoute sur le harcèlement sexuel a été mise en place à Sciences Po, comme vous le savez, en janvier 2015. Elle a progressivement gagné en compétences. Je rappelle que Sciences Po fut le premier établissement à mettre en place ce type de dispositif d'une façon aussi rigoureuse. Je suis moi-même sur ce poste à mi-temps depuis septembre 2016. Je partage donc mon temps de travail entre la mission égalité femmes-hommes et la coordination de cette cellule de veille.

Je vais surtout insister sur la façon – et je pense que c'est ce qui vous intéresse – dont la cellule fonctionne. J'ai choisi de mettre en évidence les évolutions dans le fonctionnement de cette cellule depuis 2016.

Premièrement, le périmètre d'action de la cellule a évolué. Son intitulé « Cellule de veille et d'écoute sur le harcèlement sexuel » n'est plus tout à fait conforme à la réalité des situations sur lesquelles la cellule travaille. Nous accompagnons de fait des situations qui vont du sexisme ordinaire jusqu'aux situations les plus graves comme le viol. La dénomination « harcèlement sexuel » recouvre un périmètre précis en droit. De fait, notre périmètre d'action va du sexisme le plus banal - au sens "ordinaire" ou "quotidien" - à des situations qui sont, au pénal, les plus graves.

La cellule travaille également très étroitement avec le pôle santé. Cette relation a été renforcée depuis 2016. Le pôle santé organise son temps de travail de telle sorte à être disponible pour conduire les entretiens avec les personnes qui seraient exposées, et sur des situations qu'elles souhaiteraient partager avec les membres de la cellule. La cellule se réunit également, dorénavant, en plénière une fois par trimestre afin d'examiner toutes les situations qui ont été portées aux membres de la cellule, et pour discuter du meilleur accompagnement possible de façon collégiale. Sachant que tout ce qui se dit au sein de la cellule est et reste confidentiel. Les décisions sont prises de façon collégiale. Y compris les décisions disciplinaires.

Une situation n'est exposée à des personnels de la direction, à des responsables, etc. de Sciences Po que lorsque nous avons l'accord explicite des personnes qui ont saisi la cellule. Nous pouvons parfois nous étonner que – et je l'entends – l'administration ne fasse rien par rapport à telle situation, etc. mais il n'est pas rare que la personne ne souhaite pas que l'administration agisse à l'encontre de cette personne. Elle souhaite souvent un simple signalement. Un retour systématique est fait auprès de la personne sur le suivi de sa situation. Il existe différentes étapes. Je suis donc responsable de ce suivi à la personne. Je rappelle que la cellule s'adresse aussi bien aux étudiants et étudiantes qu'aux personnels administratifs, académiques et scientifiques.

Nous conduisons les entretiens avec les personnes exposées en binôme, au sein de la cellule. Et nous avons également décidé que tous les entretiens qui devaient se conduire avec des personnes mises en cause, dès lors que ces personnes sont à Sciences Po, devaient également se conduire en binôme – au mieux avec un clinicien, c'est-à-dire un psychologue ou un psychiatre.

Enfin, nous sommes toujours inscrits dans ce dispositif externalisé avec l'Institut en Santé Génésique qui est un dispositif avec lequel nous avons une convention dans le cadre de l'USPC – Université Sorbonne Paris Cité. Cette convention a été reconduite cette année. Pouvoir bénéficier de ce dispositif externalisé est essentiel pour les personnes qui ne seraient pas à l'aise ou ne souhaiteraient pas exposer leur situation dans l'enceinte de Sciences Po. Elles ont donc la possibilité d'exposer leur situation auprès de cet institut qui est uniquement spécialisé dans l'accompagnement des femmes. Cet institut travaille également en toute confidentialité, si bien que toute situation qui lui est exposée ne revient pas vers nous dès lors que la personne ne le souhaite pas. Bien sûr, nous avons des situations qui concernent également des hommes et dans ce cas l'ISG est moins bien outillé.

Enfin – et cela fait partie de la mission de la cellule – nous avons conduit toute cette année encore plusieurs actions de sensibilisation, que ce soit à la prérentrée en amphithéâtre, sur tous les campus, en master, et des actions plus ciblées pour les départs en stage, en apprentissage, sur le cyberharcèlement, sur le sexisme ordinaire, notamment dans le hall du 27, rue Saint-Guillaume ou du 13, rue de l'Université. Tout au long de l'année, nous gardons toujours à l'esprit cette mission de sensibilisation et d'information auprès de tous nos publics.

Je ne sais pas si je dois revenir sur l'ensemble de la note. Je pense que vous l'avez lue avec attention et que vous avez certainement des questions. Je suis à votre disposition pour y répondre.

b) *Questions et observations*

Nicolas METZGER

Merci beaucoup, Mme SERRA, pour cette présentation des multiples volets de l'action de Sciences Po contre le harcèlement sexuel et les violences à caractère sexuel et sexiste. Évidemment, cette action sera toujours perfectible. Nous progressons d'année en année pour améliorer la sensibilisation, la prévention, le traitement et l'attention accordée aux victimes. Il y aura toujours une situation qui passe à travers les mailles du filet, le risque zéro n'existe pas et nous ne pouvons pas le reprocher à Sciences Po. L'essentiel est de pouvoir corriger ce que nous faisons avec réactivité lorsque le besoin s'en fait sentir. D'ailleurs, je vous montre les flyers de sensibilisation distribués cette année, qui sont assez visibles et marquants. Il est important que chacun ait connaissance de ses droits. Nous avons conscience qu'il peut être difficile pour un étudiant d'aller contacter l'administration quand peut être en cause un enseignant influent, un haut fonctionnaire ou un chef d'entreprise. Par exemple, un étudiant préparant un concours administratif peut craindre que son signalement ne nuise à sa carrière future. Ces situations sont évidemment prises en compte. Nous faisons tout ce qui est possible pour que chacun se sente à l'aise d'intervenir quand il ou elle est victime ou témoin d'un agissement répréhensible. J'ouvre à présent le débat.

Gaëlle LARRIEU

Tout d'abord, je tenais à vous remercier pour votre intervention. Je suis heureuse que cela puisse avoir lieu au sein du Conseil de l'Institut. Je vous remercie également pour votre travail en la matière.

En guise d'introduction, je tenais à revenir à ce qui a été dit par M. METZGER sur le point précédent qui n'arrivait rien à voir avec le harcèlement. Je pense qu'il est important de considérer le sexisme comme un *continuum*. La question de la répartition professionnelle des hommes et des femmes a à voir avec le harcèlement parce que le harcèlement est souvent lié à des situations de pouvoir. Ces choses ne sont donc pas dissociables. Le harcèlement est lié au sexisme. Et le sexisme se produit à de nombreux endroits, au sein de Sciences Po et de la société. Il est important de ne pas dissocier ces questions.

Mon intervention s'appuiera notamment sur le travail du collectif CLASCHEs qui est une association de lutte contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur. Il a été créé en 2002 à l'initiative de doctorants et de doctorantes en Sciences humaines. Je sais que vous le connaissez et avez participé à des réunions. Il a publié en 2017 un ouvrage à destination des établissements. Il donne des conseils et des clés sur la façon de gérer ces situations. Je pense qu'il s'agit d'une lecture essentielle pour toutes les personnes qui souhaitent s'intéresser à cette question.

Je souhaite revenir dans un premier temps sur les situations particulières qui existent et sur lesquelles nous devons être absolument vigilantes et vigilants. Elle est celle tout d'abord des étudiants étrangers – plus particulièrement des étudiantes étrangères – qui sont présents de façon assez importante à Sciences Po. Ces personnes sont potentiellement plus vulnérables du fait de l'isolement que peut causer la migration, l'éloignement d'avec la famille et le cercle amical, la méconnaissance de la langue et celle de ce qui se fait dans le pays, et qui peut être utilisé par les agresseurs. Je pense qu'il est important de mener une politique spécifique à cet égard.

L'autre population spécifique est celle des doctorantes et doctorants. La situation d'encadrement de thèse – et c'est valable pour l'encadrement de mémoire – crée une personnalisation du lien avec le directeur ou la directrice. Il existe un rapport au pouvoir important et une dépendance forte à l'égard de cette personne. De ce fait, il y a des situations auxquelles nous devons être tous très attentifs et attentives. Elles sont redoublées par la précarité qui peut toucher les doctorants, notamment en 4^{ème} ou en 5^{ème} année.

Concernant la sensibilisation, il ne me semble pas que des documents soient donnés aux personnes arrivantes. Je pense qu'il est important que cela soit aussi mentionné dans l'accueil.

Le second point sur lequel je voulais revenir, et que je n'ai pas trouvé très clair dans la note, est la question des sanctions. Je pense notamment aux 9 enseignants vacataires et aux 8 personnes extérieures à Sciences Po qui ont été mises en cause. J'aimerais savoir quelles ont été les sanctions à leur égard. Ces personnes ont-elles encore la possibilité d'enseigner à Sciences Po ? Bien sûr, en fonction des situations dont elles ont été accusées. Je comprends tout à fait que le cas du sexisme – et je n'emploie pas le terme de sexisme « ordinaire », car je pense que le sexisme n'est jamais ordinaire, mais plutôt « quotidien » – n'est pas du tout le même que celui des situations de viol. Du coup, quelles ont été les actions mises en place par rapport à ces enseignants ? Ont-ils eu des formations ? Certains ont-ils été exclus et n'ont plus la possibilité d'enseigner à Sciences Po ?

Pour la question des sanctions, je voulais revenir à celle de la confrontation dans la mesure où elle est mise en lien dans le document. Les sanctions disciplinaires ne pouvaient se faire que si la victime

acceptait la confrontation. Or vu que la victime souhaitait préserver son anonymat, cela n'a pas pu être fait. Je pense que cela est très problématique. Cet élément est pointé du doigt par le collectif CLASCHEs. La victime ne doit pas avoir à subir une confrontation pour que les sanctions puissent être faites à l'encontre de son agresseur. Dans le cas d'une sanction disciplinaire, la personne mise en cause doit être là. La victime est un témoin de cette affaire, qui doit avoir à se prononcer, mais pas en présence de son agresseur. Je pense que le fait qu'une sanction disciplinaire n'ait pas pu avoir lieu parce qu'on lui demandait sa présence est vraiment très problématique. C'est un signe de sexisme, je le dis très clairement. Ce point doit être revu. Et du fait qu'il n'y a pas eu de procédure disciplinaire cela veut dire qu'il n'y a pas eu de sanction.

J'aimerais revenir sur un autre point qui est pour moi très important. Il concerne le terme de « protection de l'institution ». Il va de pair avec le document qui nous a été transmis, sur la confidentialité duquel vous avez insisté au début. Là encore, cela s'oppose complètement aux recommandations de CLASCHEs qui indique qu'il doit y avoir très clairement une transparence à ce sujet, au niveau de l'institution. Tout le monde doit connaître – en respectant l'anonymat des personnes – les cas qui ont été traités, et la façon dont ils l'ont été. Ce pour que les victimes sachent que leurs demandes vont être prises en compte si jamais elles souhaitent l'exprimer, et pour qu'il y ait une dissuasion vis-à-vis des agresseurs et qu'ils soient très clairement au fait que des mesures seront prises contre eux dès lors qu'ils commettent des agressions. Je pense que cette idée du secret – je suis désolée de le dire – qui apparaît dans le document est vraiment extrêmement problématique. Et je tiens à prendre l'exemple d'une personne que j'ai pu rencontrer dans les cours alors que j'étais étudiante à Toulouse. Il s'agit de Daniel WELZER-LANG, un sociologue du genre est assez connu. Il a été accusé de faits de harcèlement sexuel sur plusieurs de ses doctorantes et a été couvert par l'université de Toulouse, alors même que de nombreuses pétitions et associations féministes ont tenté de le dénoncer. Au final, cela a joué contre eux parce que des textes ont été publiés. Ils ont été montrés du doigt pour cela. Je tiens donc à m'assurer qu'à Sciences Po ces choses-là ne puissent pas se produire et que des personnes haut placées hiérarchiquement ne puissent pas être protégées par les institutions de Sciences Po. J'aimerais que cela soit très clair.

Nicolas METZGER

Mme LARIEUX, je vous invite à conclure parce que d'autres personnes souhaitent intervenir.

Gaëlle LARRIEU

Et je conclus, mais je pense qu'il s'agit d'une question importante. Et ce n'est pas grave si nous prenons du temps sur cela.

Nicolas METZGER

Si, parce que d'autres personnes souhaitent intervenir.

Gaëlle LARRIEU

Je souhaite conclure sur le fait que les agressions sexuelles sont la partie immergée de l'iceberg. De ce fait, le sexisme à Sciences Po se matérialise sous des formes très diverses. J'ai des exemples – mais je vais vous les épargner. Il me semble que l'une des étapes les plus importantes est de reconnaître que le sexisme existe, et de ne pas essayer de se voiler la face. Que pouvons-nous alors faire ensemble pour lutter contre cela ? Les professeurs et les étudiants doivent être formés. La première action est d'ouvrir les yeux et d'accepter cette situation.

Nicolas METZGER

Merci, Mme LARIEUX. Pour la bonne tenue des débats, j'invite chacune et chacun d'entre nous à être concis. Sinon, nous ne tenons pas les horaires que nous nous fixons. C'est important.

Puisque vous m'avez interpellé directement, je vous réponds que je ne nie pas l'existence du *continuum* que vous évoquez. Je dis simplement que lorsque l'on élabore un ordre du jour, il convient de fixer un périmètre. J'ai choisi de restreindre celui d'aujourd'hui à la question du harcèlement sexuel et des violences à caractère sexuel et sexiste. Mme SERRA aurait pu – et elle nous l'avait proposé – intervenir sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes. Mais j'ai préféré que nous réservions ce sujet pour une séance ultérieure afin justement de consacrer à chaque sujet le temps qu'il mérite.

Ensuite, je pense que la chose que vous appelez de vos vœux, à savoir que l'institution ne couvre pas les cas de harcèlement et de violence en tous genres trouve presque sa réponse dans le fait que nous ayons cette réunion aujourd'hui. Notre débat aujourd'hui s'inscrit précisément dans cet effort de

transparence. En ce qui me concerne, j'ai rappelé dans la newsletter qui est envoyée chaque mois à l'ensemble des communautés de Sciences Po que je ne tolérerai personnellement aucun cas de cette nature qui arriverait à mes oreilles. Nous ne sommes pas à Toulouse, nous sommes à Sciences Po Paris et nous nous efforçons d'être vertueux. Je vais laisser Mme SERRA répondre.

Régine SERRA

Merci beaucoup. Vous faites en effet référence à ce document de CLASCHEs sur lequel bien évidemment nous travaillons tous et toutes. Je fais d'ailleurs référence au vadémécum à plusieurs reprises. Il a été élaboré avec ce collectif.

Concernant les étudiants internationaux, je crois que nous conduisons au travers de nos actions de sensibilisation sur les campus qui sont par essence particulièrement internationales – à chaque rentrée universitaire et à chaque début de semestre et tout au long de l'année si cela est nécessaire – des actions d'information et de sensibilisation auprès de ce public dont vous avez raison de souligner peut-être la plus grande vulnérabilité, et parfois la méconnaissance du droit, de ce qui s'applique, du fonctionnement d'une université, son périmètre d'action, etc. Il est en effet très important de conduire les actions vers ces étudiants internationaux et de les poursuivre.

Pour les doctorants, nous avons mis en place une action d'information et de sensibilisation avec la directrice scientifique Mme MUSSELIN. Elle est en charge de sensibiliser l'ensemble des personnels scientifiques sur ce sujet. Je suis moi-même déjà intervenue auprès des personnels scientifiques pour les sensibiliser aux dispositifs que nous avons mis en place à Sciences Po et sur ce qu'il convient ou non de faire à ce sujet. Nous avons diffusé à tous les personnels académiques enseignants 10 recommandations – dont vous avez certainement pris connaissance – qui fixent bien le périmètre de la relation saine entre un enseignant et son étudiant ou son étudiante.

Il existe peut-être un amalgame entre « sanction disciplinaire » et « commission disciplinaire ». De fait, je faisais référence dans ma note à la commission disciplinaire qui doit s'inscrire dans un cadre extrêmement normé : celui du code de l'éducation. Je ne faisais donc pas référence aux sanctions disciplinaires *at large* qui peuvent être celles des ressources humaines, à l'encontre d'un enseignant et tenues directement par la directrice des études et de la scolarité ici présente. Les sanctions disciplinaires, dès lors que les faits sont avérés et importants, sont bien évidemment prises. Ces sanctions peuvent aller jusqu'à l'exclusion d'un enseignant. Nous avons eu quelques situations de ce type. Lorsque nous estimons que les situations relèvent davantage du registre de la pédagogie, nous avons également une mission d'accompagnement de nos enseignants et enseignantes sur ces sujets. C'est une action d'information, de sensibilisation et de pédagogie. C'est la première étape. S'il y a récurrence, nous passerions à une autre étape.

Cornelia WOLL

Pour clarifier ce que Mme SERRA vient d'expliquer, la section disciplinaire ne peut se prononcer que dans le cadre qui relève du code de l'éducation et qui est basé sur un principe très simple. Il s'agit du principe du « contradictoire ». Cela ne signifie pas qu'il y a une confrontation avec la personne mise en cause. Mais il n'est pas possible d'affirmer que ce sont déroulés des faits, contre on ne sait qui, à un moment indéfini et de telle ou telle nature sans que la personne sache de quoi il en retourne et qui porte ces accusations. L'anonymat ne peut donc pas être protégé. En revanche, nous pouvons ne pas organiser une confrontation des deux personnes. La cellule examine avec la victime présumée quel sera son choix pour les différentes manières de traiter son cas. La section disciplinaire traite la question de savoir si la personne mise en cause doit être sanctionnée, s'il s'agit d'un étudiant de l'établissement. Il peut y avoir d'autres types de sanction ou de poursuite.

Grégoire ETRILLARD

Il est vrai que le terme de sexisme « banal » me paraît inapproprié. Nous pourrions dire simplement « sexisme ». Je vois toutefois très bien ce que vous voulez dire et je ne vous fais pas de faux procès. Je veux revenir sur la question qui a été posée. Je suis avocat pénaliste et j'ai tendance à considérer ces sujets comme importants. Même dans la procédure pénale, il n'y a pas de confrontation à proprement parler. J'ai compris qu'il ne s'agit pas de placer deux personnes dans la même salle, mais simplement de pouvoir confronter les déclarations d'une personne avec celle qui est accusée ou soupçonnée d'avoir pu commettre une infraction. Concernant le fait que l'on ne peut pas protéger l'anonymat, je pense surtout que l'anonymat n'est pas souhaitable. Quand on est accusé de quelque chose, il convient de savoir de quoi. Ma fibre de défenseur des libertés publiques m'amène forcément à signaler ce point. Je le signale à l'attention de Mme LARIEUX : il y a toujours la possibilité d'un dépôt de plainte au cours

de la garde à vue. Or nous ne mettons pas tout de suite de noms sur une déclaration. Ce n'est pas l'objectif, je pense, de la cellule d'initier une procédure pénale. Chacun doit être à sa place. La cellule est là pour entendre et proposer – et pas forcément pour la suite.

J'ai quelques questions très brèves. Recommandez-vous à la personne d'initier une procédure pénale ? Le cas échéant, que donnez-vous comme moyen ? Recommandez-vous certains interlocuteurs ? Recommandez-vous notamment une aide juridictionnelle ? C'est qui se fait pour des étudiants. Ayant été de nombreuses fois commis d'office, je peux vous assurer de la grande qualité de ces avocats.

Nicolas METZGER

Merci pour cette autopromotion, M. ETRILLARD, vous avez bien raison d'en profiter !

Grégoire ETRILLARD

Il ne s'agit pas d'une autopromotion. Je connais mes collègues. Il convient de rappeler aussi que les agressions sexuelles concernent le plus souvent des femmes.

Par ailleurs, je vois que vous vous adressez à tous les publics. J'ai eu le cas, au cours de mes années à Sciences Po, que des étudiants ou étudiantes viennent me raconter des histoires qui leur sont arrivées – la plupart du temps en dehors de Sciences Po, ce que vous mentionnez également dans votre note. Comme je siège dans cette instance, je connais l'existence de la cellule. Je ne sais pas si c'est le cas de tous les vacataires.

Régine SERRA

C'est le cas.

Grégoire ETRILLARD

Il conviendrait de cibler les vacataires pour qu'ils connaissent l'existence de cette cellule. Je pense qu'un réflexe normal d'étudiant est de s'adresser d'abord à un professeur avec lequel il s'entend bien.

Nicolas METZGER

J'avais fait une remarque similaire à la vôtre en réunion de Bureau, preuve de mon ignorance sur le sujet. M. SERRA m'a assuré que la cellule allait mettre les bouchées doubles cette année pour l'information des vacataires.

François HEILBRONN

Merci, Mme SERRA, pour votre présentation et votre travail. Avant que cette cellule soit mise en place en 2015, en tant que professeur et responsable des maîtres de conférences associés à mon cours, j'ai rencontré le cas il y a cinq ou six ans d'un professeur qui tenait régulièrement des propos sexistes dans sa conférence. Comment a-t-il été repéré ? Par l'évaluation des enseignants. Sur les 20 élèves, 5 soulignaient qu'il tenait des propos sexistes réguliers. Nous l'avons donc convoqué avec le responsable pédagogique. Nous l'avons confronté. Et nous avons décidé évidemment de ne pas renouveler son enseignement à Sciences Po. Ma question est la suivante. Est-ce que vous utilisez les responsables pédagogiques des différents masters pour vous faire parvenir ces informations ? Les évaluations des enseignants faites par les étudiants sont une source d'informations très riche sur ce type de dérive.

Maguelone VIVES

Au niveau des saisies de la cellule de veille, je remarque qu'il y a beaucoup de cas de cyberharcèlement ou de sexisme quotidien. Les projets de sensibilisation manquent de précision et d'ambition, notamment au niveau du guide sur les bonnes pratiques enseignants-élèves. Je m'interroge sur l'utilisation de l'expression « bonne pratique ».

Je me demande surtout quelles seront les mises en place d'actions d'information et de sensibilisation sur le sexisme ordinaire. Il s'agit d'un sexisme totalement diffus dans l'ensemble des locaux de Sciences Po. Le projet collectif mettra-t-il en lien les différentes parties touchées ? Ce projet sera-t-il un peu plus ouvert que le ciblage séparé des vacataires, des étudiantes ou des doctorantes ? Y aura-t-il une mise en commun ?

Le projet est très ciblé sur le harcèlement sexuel – et c'est nécessaire. Je m'interroge de savoir s'il ne serait pas pertinent d'effectuer une analyse intersectionnelle des cas de harcèlement à Sciences Po, en parlant de harcèlement transphobe et d'agressions homophobes qui sont parties courantes à Sciences Po. La discussion pourrait être élargie au harcèlement et à l'agression racistes qui sont également courants dans un établissement d'éducation supérieure.

Nicolas METZGER

Je peux déjà vous répondre sur la dernière remarque. Cela serait souhaitable, évidemment, dans un monde idéal. Nous avons malheureusement un nombre limité de séances du Conseil au cours de l'année. Nous essayons donc de sélectionner les sujets par ordre de priorité ou par ordre d'actualité. Nous faisons ce que nous pouvons en matière d'ordre du jour.

Anton MUKHAMEDOV

Je reprendre une remarque portant sur le rapport personnel de pouvoir qui peut exister avec un agresseur, et qui rend bien sûr plus compliqué le recours. Je pense que cette problématique est peut-être encore plus flagrante sur les campus délocalisés où le rapport avec les représentants de l'institution est très personnel, et où la communauté est beaucoup plus petite. Venant du campus de Reims, c'est flagrant. Si jamais un cas se présente, il est beaucoup plus compliqué – même pour les victimes – d'avoir confiance en un recours possible neutre. Du coup, je souhaite avoir une clarification sur ce qui peut être fait sur ces sites.

Un autre point rejoint celui-ci qui est celui des formations évoquées dans la partie 6. Je remercie Mme SERRA de son intervention. Je voulais savoir s'il était possible d'institutionnaliser davantage la formation sur le campus afin qu'il ne s'agisse pas d'interventions ponctuelles, mais que cela fasse partie de la vie sociale étudiante.

Il y a par ailleurs une formulation assez vague qui fait partie des mises en œuvre en 2017-2018, qui est « *l'alerte de la direction pédagogique et du secrétariat général dans le cas de situations potentiellement sensibles pour l'institution* ». À quoi faites-vous référence en parlant des « situations potentiellement sensibles » ? Je salue l'intervention de M. METZGER qui a fait savoir que s'il est nécessaire de porter atteinte à l'image de Sciences Po pour résoudre un cas de violence sexiste ou sexuelle, il le ferait. À quoi cette phrase fait-elle alors référence ? Dans quel cas pourrait-il y avoir recours à la direction de Sciences Po ? Qu'est-ce que cela impliquerait pour le traitement de ce cas ?

Adèle LEPOUTRE

Merci pour votre présentation et votre travail. Je souhaite revenir sur le dispositif de la cellule de prise en charge de la victime pour savoir comment cela se passe très concrètement. Est-ce que la personne a le choix des interlocuteurs à qui elle va s'adresser ? Quelle formation ont reçu ces interlocuteurs ou interlocutrices ? Je pense que la prise en charge d'une situation comme celle-là ne s'improvise pas du jour au lendemain. Elle nécessite une vraie formation. Le simple fait d'être médecin ou assistante sociale – je pense – ne suffit pas à être compétent sur ces questions. Il y a de nombreux organismes tels que CLASCHEs qui sont en mesure de fournir des formations en la matière.

Nous aimerions que cette cellule fournisse la possibilité pour la victime d'être reçue en non-mixité, par des femmes uniquement.

Nous voulons savoir également s'il est possible pour la personne de se faire accompagner lors de ce rendez-vous par un ami – mais également dès la première prise de contact. La réponse du mail doit pouvoir fournir une liste d'acteurs à même de l'accompagner, que ce soit des syndicats, que ce soit GARCES, l'association féministe de Sciences Po, ou d'autres acteurs extérieurs formés sur le sujet.

Par ailleurs, quelle sanction a été prise exactement ? Cela n'était pas très détaillé. Vous y avez personnellement répondu. Je souhaite savoir qui prend ces décisions et qui décide des sanctions. D'après ce que j'ai compris, cet élément est délégué à la direction de chaque master ou programme ou campus. Nous estimons que cela est un peu discutable dans la mesure où nous souhaiterions que la cellule ait davantage de pouvoir à ce sujet. Elle doit pouvoir être indépendante, à savoir hors des directions de scolarité. En outre, il n'y a pas de règles générales de sanction prise plus ou moins automatiquement.

Nicolas METZGER

Je vous invite à conclure car le temps presse et beaucoup souhaitent intervenir.

Adèle LEPOUTRE

J'essaye. La partie prévention est vraiment primordiale. Nous aimerions qu'elle soit généralisée. Une formation au consentement devrait être obligatoire pour toutes les premières années et toutes les personnes entrant en Master 1, dès la semaine d'intégration. Cette formation pourrait être faite par des gens formés par le collectif CLASCHEs.

Nous souhaiterions qu'une formation soit mise en place à destination des professeurs, également systématique. Quand on entend en sociologie des propos tels que « les femmes couchent pour parler et les hommes parlent pour coucher » on se dit qu'il serait utile de généraliser des formations à ce sujet.

Manuelle FRANCK

Il est très intéressant de voir les pratiques des autres établissements. À la lecture de la note et des débats, Sciences Po n'est pas en retard, notamment pour ce qui est des représentants étudiants. Beaucoup de processus différents sont mis en place.

Je souhaite témoigner de l'importance de l'Institut en Santé Génésique. Le service est très utile pour les personnes concernées. Je rappelle la possibilité de délocaliser les cas lors de difficultés pour les traiter en interne. Sciences Po est une institution de taille moyenne par rapport à de grandes universités. Il est alors parfois difficile de prendre suffisamment de recul avec des personnes en interne, amenées à siéger en section disciplinaire.

Nicolas METZGER

Merci, Mme FRANCK, pour vos encouragements et pour ces éclaircissements.

Jeanne LAZARUS

Je veux réagir à plusieurs égards – la remarque de M. HEILBRONN sur les évaluations m'y a fait penser. Il existe un effet inverse des évaluations. La plupart des enseignantes femmes ont pu en faire l'expérience. L'anonymat de ces évaluations fait que des remarques sur le physique – choses que les hommes ne reçoivent pas – sont faites aux femmes enseignantes. Le rapport de pouvoir fait qu'il est d'abord important de traiter les problèmes qui viennent de l'administration ou des enseignants vers les étudiants. Mais les étudiants eux-mêmes ont, dans un certain nombre de cas, des attitudes qui sont bien plus problématiques que celle des enseignants ou des encadrants administratifs – y compris dans les rapports qui existent entre eux : certains sont plus âgés, d'autres découvrent une nouvelle culture, etc. Le BDU est un endroit dédié aux étudiants. Cela peut être quelque chose à mettre plus en avant.

Nicolas METZGER

Merci, Mme LAZARUS. Vous avez raison de souligner que le problème se pose dans tous les sens. Il doit donc être traité dans tous les sens également. Mme SERRA, vous avez la parole pour répondre assez succinctement à l'ensemble des interventions.

Régine SERRA

Merci beaucoup pour toutes ces remarques très utiles. Je ne vais peut-être pas revenir sur la question de la levée de l'anonymat, mais il s'agit bien du point sensible, dès lors que l'on s'oriente en section disciplinaire. Comme le disait très justement Mme WOLL, nous sommes en capacité, si la personne le veut bien, d'organiser la confrontation différemment. Sur cette question, je pense que nous avons apporté les éléments de réponse.

Concernant ce qui est proposé aux personnes dès lors qu'elles viennent s'adresser à la cellule. Nous sommes en effet dans un registre d'écoute et d'orientation. Nous essayons de balayer l'ensemble des difficultés auxquelles peut faire face une personne : pédagogiques, médicales, psychologiques ou d'ordre juridique. Faut-il aller au pénal ? Nous tentons de discuter de cela avec la personne. Dès lors que nous sommes sur un accompagnement juridique, j'implique bien évidemment notre direction juridique qui est la plus à même d'orienter et de proposer des cabinets spécialisés qui pourraient éventuellement accompagner une personne.

Pour ce qui est des questions relatives aux évaluations, c'est un point sur lequel tous les personnels pédagogiques sont sensibilisés, à savoir lire attentivement les évaluations faites sur un enseignement. Je dois vous avouer, depuis que je suis en fonction, ne pas avoir été alertée du fait d'une évaluation. En revanche, la chose peut se faire à l'inverse. Il est possible d'être saisi par un étudiant ou une étudiante d'une situation en classe. Dans ce cas, je demande à regarder les évaluations. Plusieurs étudiants de la classe ont-ils noté les mêmes choses ? En termes de suivi de sanctions, cela va venir gonfler le dossier. Les responsables pédagogiques sont très fortement sensibilisés à cela par la scolarité.

Plusieurs questions étaient en lien avec des questions de sensibilisation, de formation, etc. Nous avons mis en place cette année – et M. ROESSNER a quitté la salle – des actions de formation des associations et responsables syndicaux de Sciences Po. Cette opération a été déroulée sur le campus de Paris. J'ai pu également intervenir sur celui de Nancy. La direction de la Vie Étudiante est en train de programmer ces actions de formation pour la rentrée prochaine. Il serait prétentieux que de penser que tout puisse

retomber sur mes épaules. Nous sommes sur des missions que nous souhaitons faire porter par plusieurs acteurs et actrices de la maison. Et les associations étudiantes, les syndicats étudiants sont bien évidemment porteurs de tous ces messages et de toutes ces actions. D'où l'importance d'être formé également et d'être accompagné en ce sens.

Le sujet des campus est réel. Jusqu'à présent, nous avons été en mesure de réagir dès lors que nous avons été saisis. Cela suppose en effet que la personne sur le campus nous ait bien identifiés, qu'elle ait pris son téléphone, qu'elle ait bien voulu envoyer un mail, etc. Dans ce cas, nous avons systématiquement organisé un déplacement ou, si la personne le souhaitait, l'avons invitée à venir à Paris – en prenant en charge ses frais de déplacement. Ce suivi fonctionne plutôt bien. Nous avons décidé, pour être un peu plus présents et visibles sur les campus en région, d'organiser pour la rentrée prochaine une forme de permanence une fois par semaine, sur chaque campus, pour créer ce lien, cette confiance avec les personnels et les étudiants et étudiantes sur place. Nous allons donc tester cela et j'espère que cela participera à la sensibilisation et la mise en relation avec la cellule.

Sur l'organisation même de l'entretien – il s'agissait également d'une question importante – la personne a en effet toujours le choix. Dès lors qu'elle me contacte, j'organise ce rendez-vous en ma qualité de coordinatrice de la cellule et j'invite toujours la personne disponible pour ce rendez-vous. Il appartient à la personne d'indiquer si elle est à l'aise ou non avec tel ou tel et si elle préférerait que j'organise le rendez-vous avec quelqu'un d'autre. Donc acte. La non-mixité va en ce sens si la personne en exprime le souhait. Le rendez-vous peut être non mixte. Il est également arrivé que la personne se fasse accompagner. Encore une fois, dans tout ce qui est mis en place, la préoccupation principale est le respect de la personne et le respect de ce qu'elle souhaite faire. C'est un mode opératoire très fort, pour la cellule.

Nicolas METZGER

Je vous remercie, Mme SERRA pour ces explications et cette présentation. De toute façon, vous restez largement accessible en dehors du Conseil pour répondre à d'autres questions.

Frédéric MION

J'allais ajouter un mot pour remercier Mme SERRA de cette présentation et du travail qu'elle a effectué au quotidien. Je souhaite également réagir à un propos de Mme VIVES qui, tout à l'heure, nous rappelait à juste titre l'importance de la lutte contre les comportements racistes, xénophobes, homophobes et autres. Ce faisant, elle décrivait ces comportements comme étant « courants » à Sciences Po.

Je ne peux pas laisser passer ce qualificatif sans réaction. Si vous, ou n'importe lequel des étudiantes et des étudiants de Sciences Po êtes témoins de tels comportements, il vous appartient de le faire connaître à l'administration de Sciences Po pour que ces comportements puissent faire l'objet des réactions et sanctions appropriées. Laisser entendre que ces comportements seraient courants et tolérés n'est absolument pas conforme à la réalité de ce que nous vivons. Et votre responsabilité de représentant des étudiants, me semble-t-il, est encore plus éminente pour nous faire connaître ces comportements lorsqu'ils se produisent au même titre que les comportements de harcèlement sexuel que nous venons d'évoquer.

Un dernier mot enfin sur les campus en région pour abonder dans le sens de ce que vient de dire Mme SERRA. La petite taille de ces campus peut en effet rendre plus difficile la prise de parole par des personnes qui s'estiment victimes d'agissements relevant du harcèlement sexuel. Les dispositifs que vient d'évoquer Mme SERRA doivent permettre aux victimes de faire connaître ce qu'elles ont subi en toute confidentialité, sans s'exposer en aucune façon aux regards de leurs enseignants ou de leurs pairs. Je précise que les campus ont connu des cas de sanctions lourdes contre des personnels qui s'étaient rendus coupables de tels agissements.

Nicolas METZGER

Merci pour ces précisions. Je clos ce point de l'ordre du jour.

VI. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE DE LA SÉANCE DU 23 JANVIER 2018

Nicolas METZGER

Nous passons au point suivant qui consiste à adopter le procès-verbal de notre séance du 23 janvier 2018. Mme PIZZI, vous souhaitez intervenir ?

Lina PIZZI

Je me permets de vous interrompre une seconde, car je vois que la salle devient un peu plus clairsemée. Je souhaite poser une rapide question. M. ROESSNER était le plus concerné. Je suis étudiante en bi-cursus avec Paris IV. Comme vous le savez, il y a un petit problème au niveau de la gestion des partiels avec ce site.

Nicolas METZGER

Je vous propose que nous en parlions lors des questions diverses.

Lina PIZZI

Très bien.

Nicolas METZGER

Je vous remercie. Je vous laisserai continuer votre propos. Nous adoptons d'abord le procès-verbal du 23 janvier 2018.

Nombre de votants : 16.

Résultat du vote : 1 abstention, 15 pour.

Le Conseil de l'Institut adopte à la majorité le procès-verbal du 23 janvier 2018.

Nicolas METZGER

Nous accusons un retard dans l'adoption des procès-verbaux que je ne m'explique pas forcément. J'ai demandé à ce que cela soit résolu pour notre prochaine séance.

VII. ÉCHANGES D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Nicolas METZGER

J'ouvre à présent la phase d'échange sur des questions diverses. Je vous laisse, Mme PIZZI, reprendre le fil de votre propos.

Lina PIZZI

Excusez-moi de vous avoir interrompu.

Nicolas METZGER

Je vous en prie.

Lina PIZZI

L'administration de la Sorbonne, institution partenaire, nous a indiqué que les stages civiques n'étaient pas une excuse pour ne pas être présents lors de la session de rattrapage qui se déroule en juin ou en juillet. Les dates ne nous sont pas communiquées. L'institution partenaire ne respecte pas nos obligations de scolarité du côté de Sciences Po. La situation est assez floue depuis environ un mois. Nous ne savons absolument pas quoi faire puisque nous risquons d'être présent en stage, potentiellement à l'étranger, tout en étant absents aux partiels. J'aimerais savoir ce que nous pourrions faire dans la mesure où nous tentons de communiquer avec la Sorbonne. Or il s'agit d'une obligation de scolarité de Sciences Po.

Nicolas METZGER

Je pense que Mme WOLL aura la réponse à cette question, qui sera une excellente transition avec le point qu'elle souhaitait elle-même aborder.

Cornelia WOLL

Absolument, merci, Monsieur le Président. L'ensemble des doubles diplômes peut présenter des difficultés de mise en cohérence entre les obligations de scolarité d'un établissement à un autre. Cela est d'autant plus le cas quand il s'agit de temps partagé simultanément sur deux sites. Comme nous venons d'effectuer une série de changements liés à l'acte 2, nous nous rendons compte de ces incompatibilités. Vous avez un excellent exemple de ce qu'il faut régler. Je pense que la direction du Collège universitaire l'a bien à l'esprit. S'elle n'a pas répondu c'est parce que des négociations sont sans doute en cours afin de trouver un compromis qui vous permette de poursuivre votre stage civique et de pouvoir assurer le rattrapage. Je suis confiante dans le fait qu'elle va revenir vers vous avec une proposition qui vous permettra d'assurer cela dans les meilleurs délais.

Une deuxième question sur les examens et le blocage nous a été posée par l'UNEF. Elle concerne notamment l'annulation des examens à Arcueil le vendredi 11 mai, et plus généralement les conditions dans lesquelles se sont déroulées les examens de cette fin de semestre. Pour rappel, à Arcueil, les examens programmés le 11 mai dernier ont dû être annulés puisqu'un blocage avait été voté, notamment par l'AG de Nanterre. Nous avons souhaité maintenir l'examen en place et les étudiants ont souhaité en connaître la raison. Deux éléments de réponse à cette question.

Le premier est que nous étions en lien avec les autorités publiques – notamment la Police et le ministère. Nous avons dans ce cas précis l'assurance que les autorités sont en capacité de garantir le bon déroulé de l'examen tout en assurant la sécurité des étudiants. C'est en nous rendant sur place que nous nous sommes rendu compte que la situation était désordonnée et que le maintien de l'examen n'était pas garanti. C'est ce qui explique le délai de l'annulation de l'examen le vendredi matin.

Ensuite, notre priorité quand il s'agit de ce type de chamboulement est de donner aux étudiants le plus rapidement possible des explications sur la façon dont sera remplacé l'examen qui vient d'être annulé. Cela a été fait dans la journée même. Les deux examens du collège ont été rattrapés par des examens en ligne. Ils se sont déroulés sans incident majeur. Notre priorité est de pouvoir assurer au maximum ce qui est annoncé en début de semestre pour assurer la correction et donc les notes de ces épreuves.

Nicolas METZGER

Merci beaucoup, Mme WOLL, pour ces éclairages. J'ajouterais, comme d'habitude, que lorsque Sciences Po est confrontée à une situation critique, il faut s'adapter. La mise en œuvre d'un plan B n'est jamais une science exacte. Il y a toujours des délais opérationnels de mise en œuvre, il y a toujours des solutions qui sont forcément sous-optimales, puisqu'il s'agit précisément du plan B et non du plan A. Il faut donc faire avec les défauts de ces solutions.

Anton MUKHAMEDOV

Je n'ai pas été directement touché par la situation, mais j'en ai été informé. Je voudrais de ce fait transmettre deux points et vous interroger à ce sujet. Vous avez indiqué que vous aviez le temps de discuter avec les autorités pour obtenir des informations et des assurances sur le fait que les examens pourraient être organisés en tranquillité. Les étudiants regrettent le manque d'information quant à la possibilité de la présence des forces de l'ordre. Plusieurs d'entre eux se sont retrouvés dans la rue, devant le centre d'examen, et ont reçu du gaz lacrymogène. C'est assez violent.

Par ailleurs, vous avez parlé de bonnes conditions de rattrapage. J'ai été informé que pour le rattrapage de sociologie, la bibliothèque de Sciences Po était fermée. De ce fait, les étudiants qui n'avaient pas d'ordinateur ou qui avaient de mauvaises conditions de WIFI rencontraient des problèmes quant à ce rattrapage.

Nicolas METZGER

L'heure tourne. À l'avenir, il conviendra de veiller à faire des interventions beaucoup plus courtes, en les regroupant par syndicat étudiant notamment. Nous ne pouvons pas finir tous nos conseils à 11 h 00. L'horaire de fin de séance est théoriquement 10 h 00 et nous acceptons de déborder jusqu'à 10 h 30 en général.

Grégoire ETRILLARD

Je comprends très bien que ces sujets soient majeurs pour les étudiants concernés. Je ne suis pas certain que ce soit un sujet propre au Conseil de l'Institut.

Nicolas METZGER

Tout à fait.

Grégoire ETRILLARD

Il n'est pas question d'empêcher la parole étudiante. Je souhaite simplement que nous nous concentrons sur les sujets qui relèvent du Conseil de l'Institut. Dans le cas contraire, il y aura nécessairement moins de personnes présentes. Je comprends très bien qu'il faille un temps de maîtrise de ce qui se passe au Conseil de l'Institut. Le sujet du harcèlement sexuel mérite que nous y consacrons davantage de temps. Nous comprenons bien que les examens soient très importants. Personne ne le nie. Les personnes ont la politesse de rester jusqu'à ce que tout le monde puisse parler.

Nicolas METZGER

Vous avez synthétisé ma pensée mieux que je n'allais le faire. Sur toutes les questions, je vous rappelle que l'administration est ouverte au dialogue en dehors des séances du Conseil. Lorsque des problèmes se posent, je vous invite à en parler avec l'administration, avant de les porter devant le Conseil. De nombreuses invitations au dialogue ont été exprimées lors de notre précédente séance, tant par les étudiants que par l'administration. Je vous invite à leur donner une portée concrète. Par conséquent – et sans que cela soit un déni de démocratie parce que l'heure a vraiment tourné – je vais lever la séance. Mme LARIEUX, je suis désolé, vous avez eu à vous seule un temps de parole qui excède nettement celui de beaucoup d'autres syndicats étudiants. Je ne peux donc plus vous donner la parole cette fois-ci. Si votre intervention est toujours pertinente lors de notre prochaine séance, je vous laisserai évidemment la formuler. Je vous remercie pour votre enthousiasme et je vous retrouve le 19 juin 2018 à 8 h 30 dans cette salle, pour notre prochaine séance.

Nicolas METZGER lève la séance à 11 h 04.